

Plan climat

20²⁵
35



© Canopée



© WSP



Partenaire financier

Plan pour une
économie
verte



Québec



LE PLAN CLIMAT C'EST...



6 grandes orientations



17 objectifs mesurables



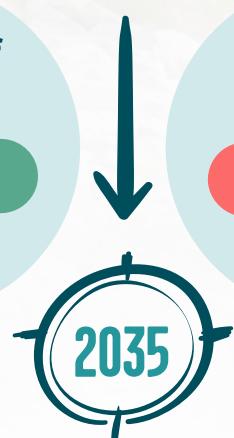
50 actions



10 ans de mise en œuvre



CIBLES DE RÉDUCTION DES GES



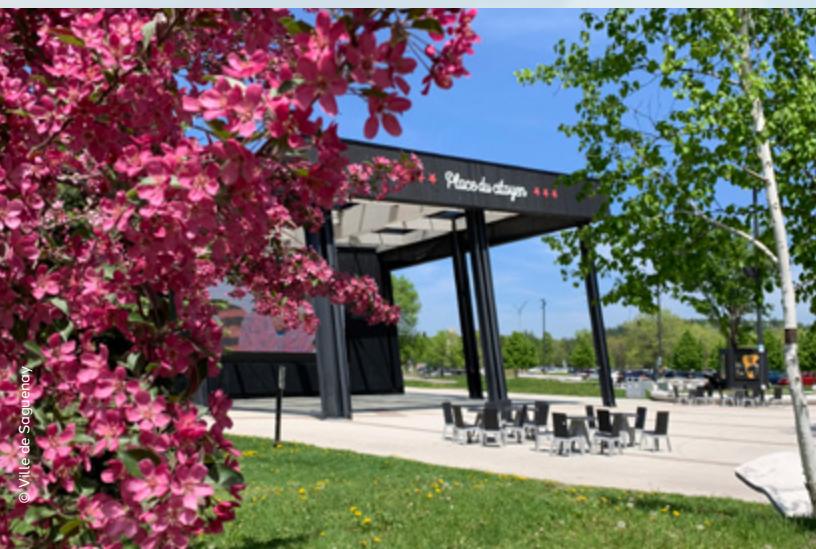
* Par rapport à l'inventaire de référence de 2018.

La Ville de Saguenay franchit une étape décisive avec l'élaboration de son premier Plan climat, un document stratégique conçu pour guider les services municipaux dans la transition climatique.

Ce plan ambitieux établit une feuille de route pour les prochaines années, basée sur une analyse approfondie des risques climatiques, des consultations publiques et des expertises techniques.

Le Plan climat repose sur une approche intégrée visant à réduire les vulnérabilités climatiques, renforcer la résilience des citoyennes et citoyens du territoire et soutenir la transition énergétique et écologique. Structuré autour de six orientations, il définit 50 mesures concrètes pour guider l'action municipale et assurer une adaptation progressive aux nouvelles réalités environnementales.

Saguenay adopte une gouvernance proactive, assurant une prise de décision éclairée et une coordination efficace des actions climatiques. La préservation des milieux naturels, l'adaptation des infrastructures et l'aménagement durable des milieux de vie sont au cœur de cette transition. En engageant activement les citoyens et les partenaires, la Ville garantit une résilience collective, tout en optimisant la gestion des événements climatiques extrêmes pour protéger la population et maintenir la continuité des services municipaux.



PLAN CLIMAT

CHAPITRE 1

Introduction 6

Définition du contexte 9

Saguenay en bref 10

Structure légale et réglementaire 15

Planification et démarches existantes 17

CHAPITRE 2

Saguenay et les changements climatiques 19

Portrait des gaz à effet de serre 19

Inventaire de GES corporatif 20

Inventaire de GES collectif 22

Portrait de la situation climatique 24

CHAPITRE 3

Mobilisation des parties prenantes 30

Démarche de consultation 31

CHAPITRE 4

Vision et objectifs 32

Vision 33

Objectifs du Plan climat 34

Cibles de réduction des GES 35

CHAPITRE 5

Plan d'action 36

Les orientations

1 Gouvernance 39

2 Milieux naturels 42

3 Milieux de vie 45

4 Infrastructures 48

5 Mobilisation 52

6 Gestion des événements extrêmes 55

CHAPITRE 6

Planification de la mise en œuvre et suivi des résultats 58

Planification de la mise en œuvre 59

Suivi et évaluation des résultats 60

Conclusion 61

Glossaire 62

Références 65

Annexes 66

Liste des figures

Figure 1	Équipe de projet pour l'élaboration du Plan climat de la Ville de Saguenay.....	7
Figure 2	Étapes de l'élaboration du Plan climat.....	8
Figure 3	Informations relatives aux transports et données générales	13
Figure 4	Champs de compétences d'une MRC.....	15
Figure 5	Champs de compétences d'une municipalité locale	16
Figure 6	Liens entre le Plan climat et les planifications existantes à la Ville de Saguenay.....	17
Figure 7	Proportion des émissions de GES corporatives par source en 2018	20
Figure 8	Proportion des émissions de GES collectives par source en 2018	22
Figure 9	Projections climatiques pour Saguenay selon trois horizons temporels	24
Figure 10	Principaux risques climatiques à Saguenay	27
Figure 11	Impacts des événements climatiques sur les systèmes étudiés.....	28
Figure 12	Démarche de consultation pour l'élaboration du Plan climat 2025-2035	31
Figure 13	Volets du Plan climat selon la démarche ATCL	34
Figure 14	Cibles de réduction des GES de la Ville de Saguenay pour les deux inventaires.....	35
Figure 15	Orientations du Plan climat de Saguenay.....	37
Figure 16	Légendes associées au plan d'action.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1	Les activités économiques à Saguenay	12
Tableau 2	Mesures à déployer pour l'orientation associée à la gouvernance	40
Tableau 3	Mesures à déployer pour l'orientation associée aux milieux naturels.....	43
Tableau 4	Mesures à déployer pour l'orientation associée aux milieux de vie	46
Tableau 5	Mesures à déployer pour l'orientation associée aux infrastructures	49
Tableau 6	Mesures à déployer pour l'orientation associée à la mobilisation	53
Tableau 7	Mesures à déployer pour l'orientation associée à la gestion des événements extrêmes.....	56

Liste des annexes

Annexe 1	Inventaires des gaz à effet de serre de la Ville de Saguenay.....	66
Annexe 2	Évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et appréciation des risques.....	66
Annexe 3	Zones de contraintes à l'échelle municipale	66
Annexe 4	Rapports de consultation du Plan climat	66
Annexe 5	Tableau d'action complet du Plan climat 2025-2035	66

Introduction

PLAN
CLIMAT

Les changements climatiques provoquent des bouleversements mondiaux et entraînent une augmentation d'événements météorologiques extrêmes, altèrent les écosystèmes, menacent la sécurité de millions de personnes et génèrent des coûts de plus en plus élevés pour les collectivités.

Face aux défis croissants posés par les changements climatiques, le Plan climat 2025-2035 de la Ville de Saguenay constitue un outil stratégique visant à identifier les risques climatiques spécifiques à notre région et à mettre en œuvre des actions concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, renforcer la résilience de nos infrastructures et préserver la qualité de vie de nos citoyens.

En adoptant ce plan, Saguenay affirme sa volonté d'être proactive et à l'avant-garde en matière d'adaptation aux changements climatiques.

L'élaboration du Plan climat a été un projet multiservice¹ appuyé par des experts, tel qu'expliqué à la figure suivante :

Figure 1 Équipe de projet pour l'élaboration du Plan climat de la Ville de Saguenay

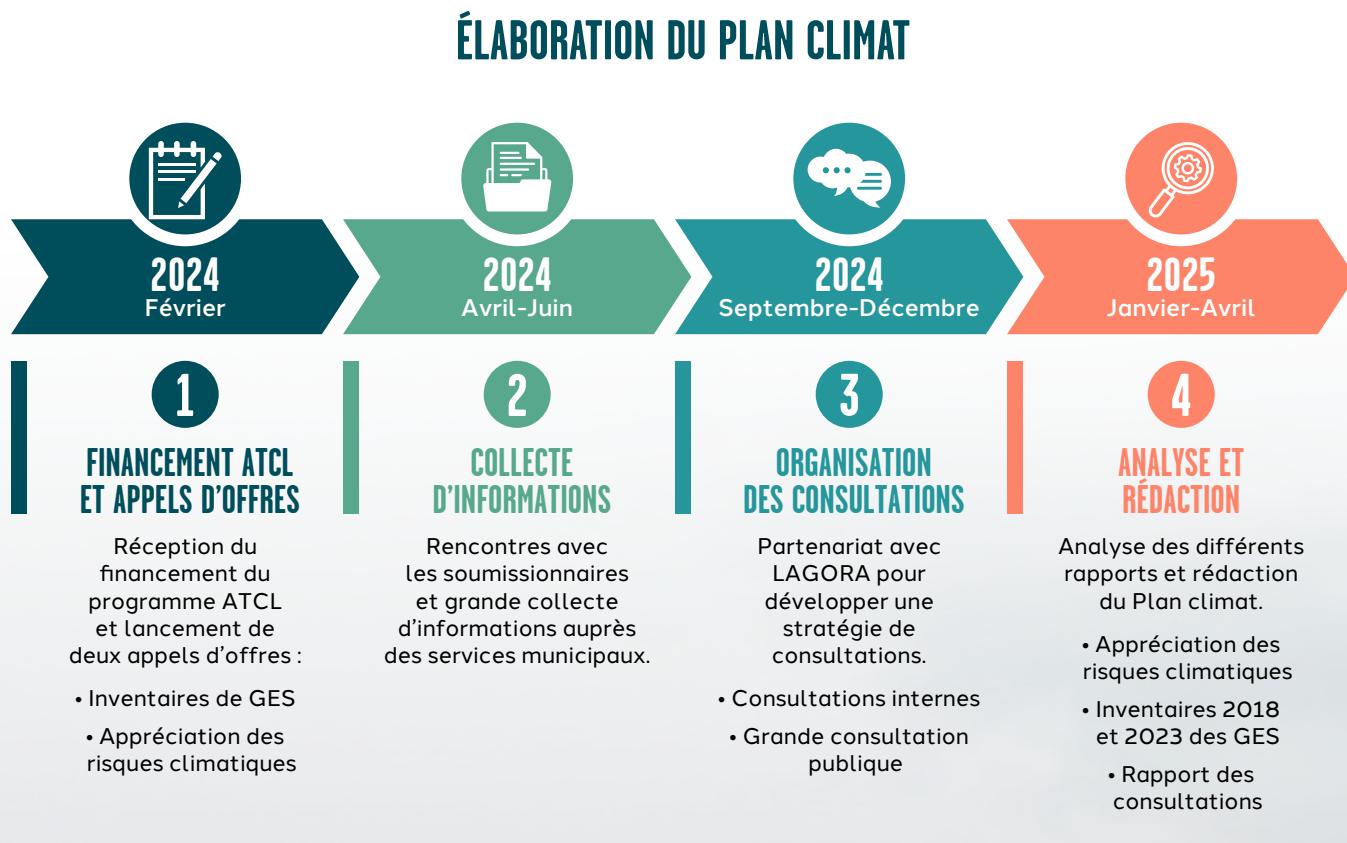


La démarche d'élaboration du Plan climat a été rendue possible grâce au soutien du gouvernement du Québec dans le cadre du programme *Accélérer la transition locale* qui découle du [Plan pour une économie verte 2030](#). Un montant de 1,7 million de dollars a été octroyé à la Ville de Saguenay pour élaborer un plan visant à renforcer l'adaptation, la résilience et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire.

¹ La structure organisationnelle complète se trouve [sur notre site web](#).

La méthodologie adoptée pour l'élaboration du Plan climat s'appuie sur les directives du programme ATCL ainsi que sur les meilleures pratiques d'Ouranos et d'ICLEI Canada. La Ville de Saguenay réalise déjà plusieurs démarches et actions concrètes sur son territoire.

Figure 2 Étapes de l'élaboration du Plan climat



Le Plan climat marque une nouvelle étape en proposant une action climatique intégrée et inclusive, afin de relever les défis liés à la transition vers une société sobre en carbone et mieux adaptée au climat changeant.

Définition du contexte

La Ville de Saguenay, située dans la région administrative du Saguenay–Lac-Saint-Jean au Québec, est la huitième plus grande ville de la province en termes de population. Elle a été constituée le 18 février 2002 par la fusion des villes de Chicoutimi, Jonquière et La Baie, ainsi que des municipalités de Laterrière, Lac-Kénogami, Shipshaw et une partie de Canton Tremblay.

Saguenay est reconnue pour sa richesse culturelle et ses paysages naturels. Il s'agit d'une ville dynamique qui allie industrie, culture et nature, offrant une qualité de vie appréciée de ses habitants.



Saguenay en bref

Population et perspectives démographiques

Nombre d'habitants

Saguenay compte un peu moins de 145 000 habitants en 2021.
(Statistique Canada, 2025)

Croissance de la population

Entre 2021 et 2024, on estime que la population de Saguenay a connu un gain de près de 6 500 habitants. Une telle croissance en si peu de temps n'avait pas été constatée depuis le milieu des années 70.

En 2024, la population de Saguenay devrait atteindre un sommet de 151 876 habitants et ce nombre devrait diminuer progressivement pour atteindre 147 319 habitants en 2051. Bien qu'il s'agisse d'un taux de croissance négatif avec -3 %, les projections présentent en somme un bilan davantage positif que les publications précédentes avec des projections plus élevées en ce qui concerne la population totale.

Nombre de ménages

En 2021, le nombre de ménages à Saguenay était de 67 520. Suivant les tendances de la population, le nombre de ménages a connu un sommet en 2024 avec 70 778 ménages estimés, puis devrait connaître une stagnation, et ensuite une diminution pour atteindre 67 716 ménages en 2051.

(Ville de Saguenay, 2025)

Les contraintes naturelles à Saguenay



Plusieurs cours d'eau sont susceptibles d'être affectés par des inondations et de l'érosion, notamment la rivière aux Sables, la rivière Chicoutimi, la rivière du Moulin, la rivière à Mars, la rivière Ha! Ha!, le lac Kénogami et la rivière Saguenay.



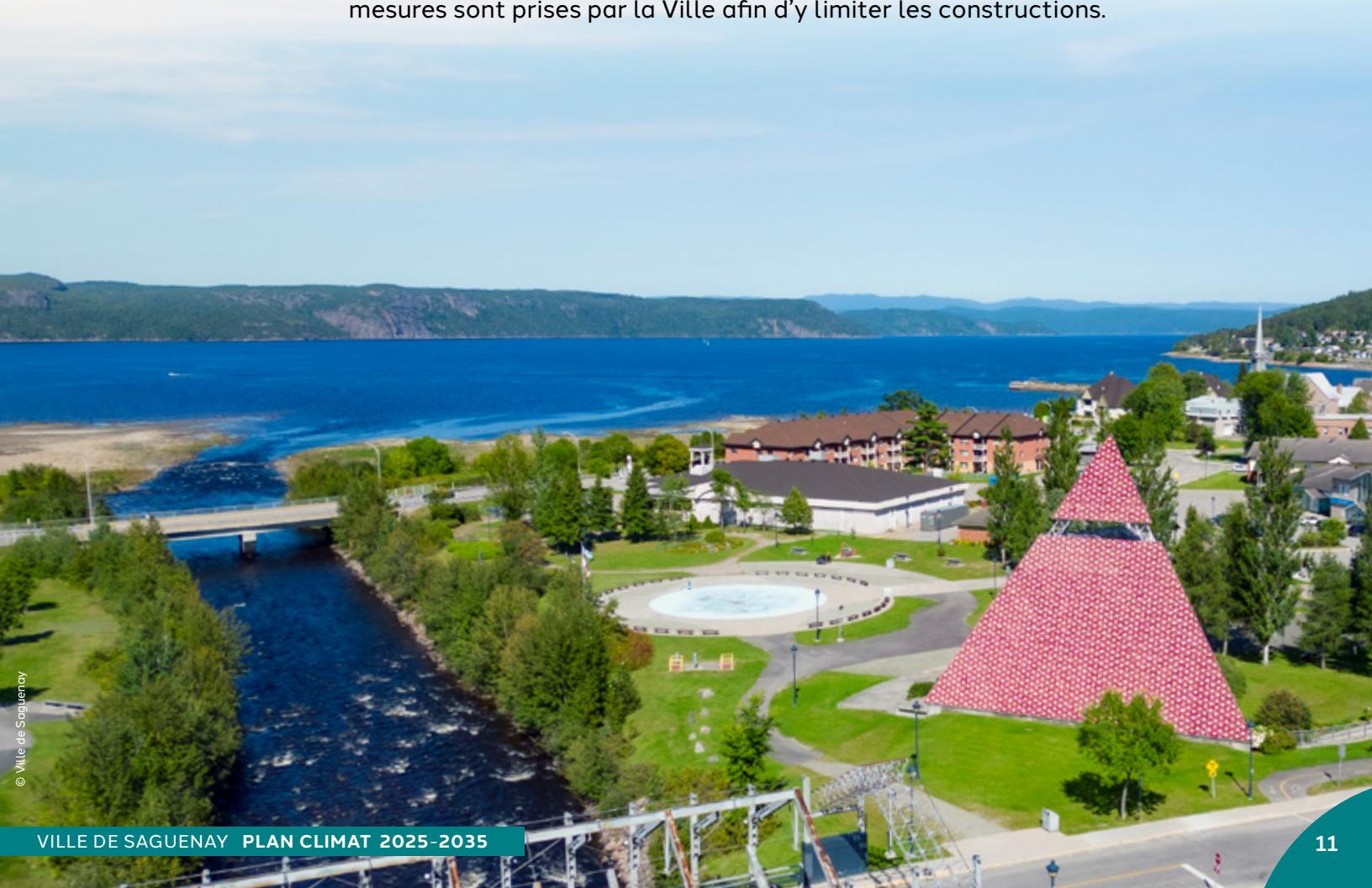
Plusieurs zones de contraintes relatives aux glissements de terrain sont présentes sur le territoire de Saguenay en raison de la grande quantité de sols argileux.

Ces secteurs doivent être aménagés avec précaution afin de minimiser les risques.



Les secteurs de parois rocheuses à risque de décrochement connus et réglementés sont localisés principalement dans le secteur nord de Chicoutimi et à proximité du lac Kénogami.

Les zones à risque de chute de blocs sont délimitées et des mesures sont prises par la Ville afin d'y limiter les constructions.



L'économie à Saguenay

Par sa structure urbaine et sa position géographique, Saguenay dispose d'une importante aire de rayonnement. La Ville entretient des liens socioéconomiques avec le nord-est et le Nord-du-Québec. Cette aire de rayonnement permet d'attirer des activités économiques, d'acquérir des ressources pour les alimenter et aussi de proposer des services publics et privés, des connaissances, des biens, des soins et de l'information. Cette zone de rayonnement comprend les régions du Saguenay-Lac-Saint-Jean, du Nord-du-Québec, de la Côte-Nord et le secteur de Charlevoix.

Voici également quelques informations en rafale :

**Revenu moyen
médian d'un ménage
avant impôt** **69 000 \$**
La moyenne québécoise
est de 72 500 \$.
(Ville de Saguenay, 2024)

**Valeur foncière
moyenne des résidences
unifamiliales** **301 503 \$ en 2025**
Une variation de +37,5 % entre 2020 et 2025.
(Ville de Saguenay, 2025)

Emplois Saguenay compte un peu moins de 75 000 emplois
répartis entre les trois arrondissements :
• Chicoutimi : 55 %
• Jonquière : 34 %
• La Baie : 11 %
(Ville de Saguenay, 2023)

Tableau 1 Les activités économiques à Saguenay

Activités traditionnelles	Activités en développement
<ul style="list-style-type: none">• La foresterie• L'énergie hydroélectrique• Les services publics• L'aluminium	<ul style="list-style-type: none">• Le tourisme• L'industrie agroalimentaire• Le numérique/technologies de l'information• Le savoir/recherche/innovation

(Ville de Saguenay, 2023)



© Ville de Saguenay

Figure 3 Informations relatives aux transports et données générales

TRANSPORT

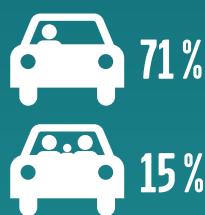
Évolution entre 2016 et 2021

↑ parc automobile
1,1%

↓ population
0,8 %

Déplacements
en automobile

86 %



Déplacements actifs
(vélo, marche)

moins de
8 %



(Ville de Saguenay, 2024)

INFORMATIONS GÉNÉRALES

3 institutions
d'enseignement
supérieur

213 parcs

1 183 km de réseau
d'aqueduc

1 447 km de réseau routier

2 sites de
pêche blanche
en eau profonde

1 822 km de réseau
d'égout

Le contexte territorial de Saguenay



UN TERRITOIRE DE 1 165 KM²

LAC KÉNOGAMI



JONQUIÈRE



CHICOUTIMI



LA BAIE



212 km²
de lacs et rivières

2 135 km
de cours d'eau

690 km²
de forêt

167,6 km²
de milieux humides

Structure légale et réglementaire

La Ville de Saguenay possède le statut d'une municipalité régionale de comté (MRC), mais également celui d'une municipalité locale, ce qui lui confère différents pouvoirs et compétences.

Les principales compétences d'une MRC relèvent principalement de lois spécifiques telles que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), qui sont présentées à la figure suivante.

Figure 4 Champs de compétences d'une MRC



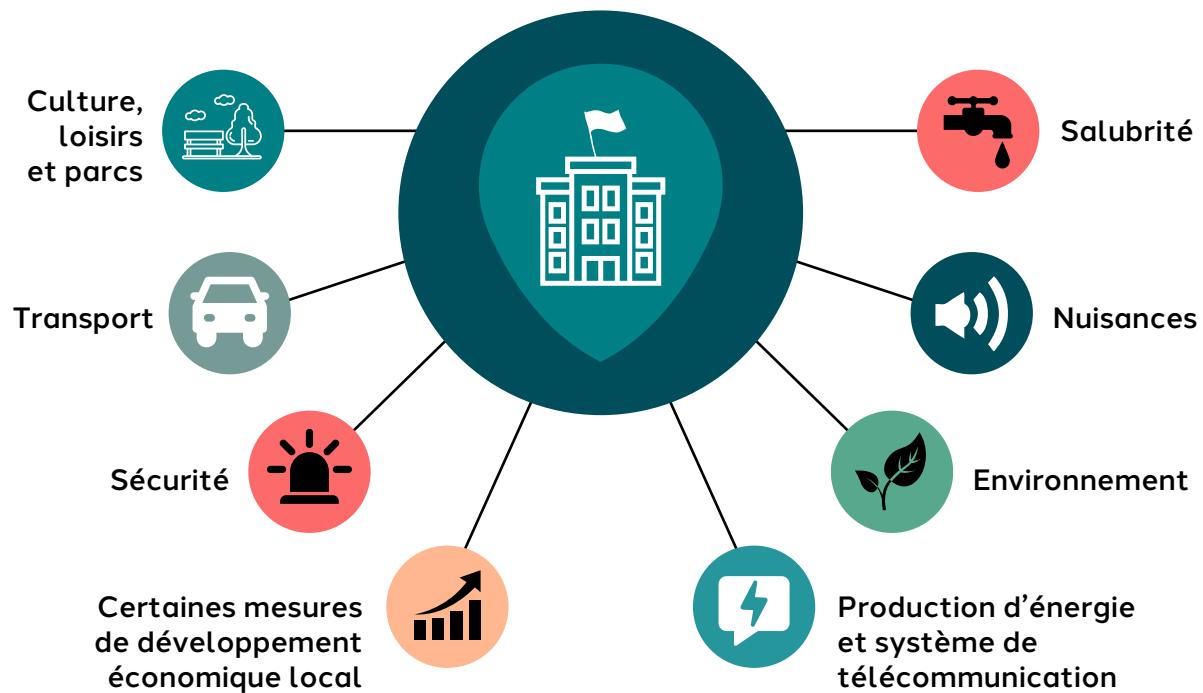
© Jean-Michel Decoste



La Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) est la principale loi québécoise qui établit les compétences et les pouvoirs d'une municipalité locale. Elle touche les huit domaines ci-dessous.

De manière plus détaillée, les municipalités locales ont entre autres les compétences en matière d'alimentation en eau, d'égout et d'assainissement des eaux, de voirie locale, de collecte et de traitement des déchets, d'urbanisme local, etc.

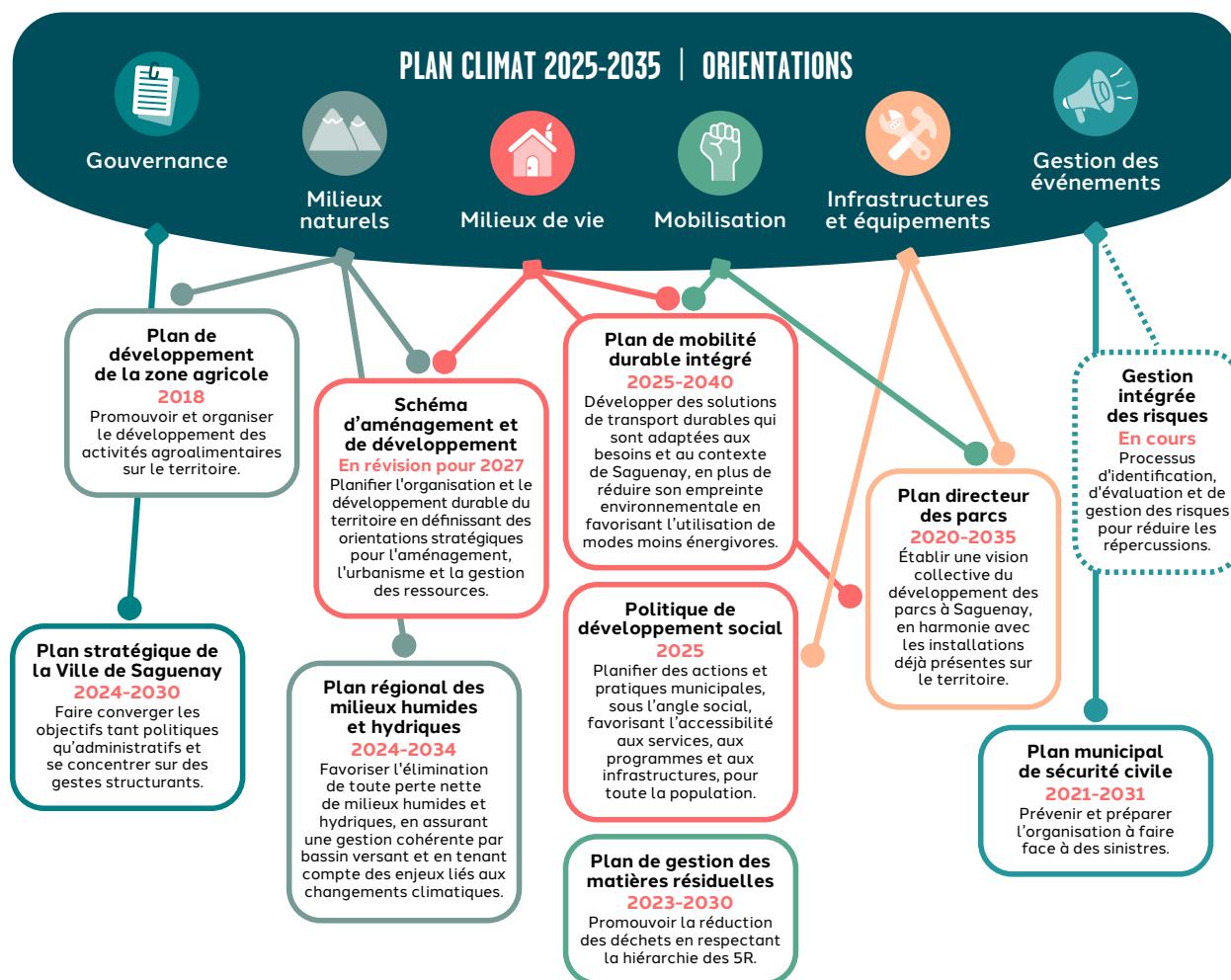
Figure 5 Champs de compétences d'une municipalité locale



Planification et démarches existantes

Le Plan climat de la Ville de Saguenay marque une nouvelle étape dans l'action climatique municipale en proposant une approche plus intégrée et inclusive, axée à la fois sur la réduction des gaz à effet de serre et sur l'adaptation aux conséquences des changements climatiques. Il s'inscrit dans la continuité des efforts déjà entrepris par la Ville, qui compte plusieurs démarches et actions concrètes poursuivant des objectifs complémentaires. Dans cette optique, un important travail d'arrimage a été réalisé afin de s'assurer que le Plan climat renforce les initiatives existantes, tout en évitant les dédoublements et en favorisant une cohérence entre les différentes planifications (LAGORA, 2025). La figure suivante illustre les plans les plus étroitement liés au Plan climat et à ses grandes orientations.

Figure 6 Liens entre le Plan climat et les planifications existantes à la Ville de Saguenay



[Les diverses planifications et documents complets se trouvent sur notre site web.](#)

Parmi eux, le Plan de mobilité durable intégrée (Ville de Saguenay, 2025) constitue un bon exemple de planification complémentaire. Ce plan contribue déjà à plusieurs objectifs communs, tels que la promotion de la mobilité durable, la réduction des émissions de GES et la création d'aménagements résilients. Afin d'assurer une cohérence entre les démarches, les mesures déjà incluses dans ce plan ne sont pas répétées dans le Plan climat 2025-2035 de la Ville de Saguenay.



Saguenay et les changements climatiques

Portrait des gaz à effet de serre

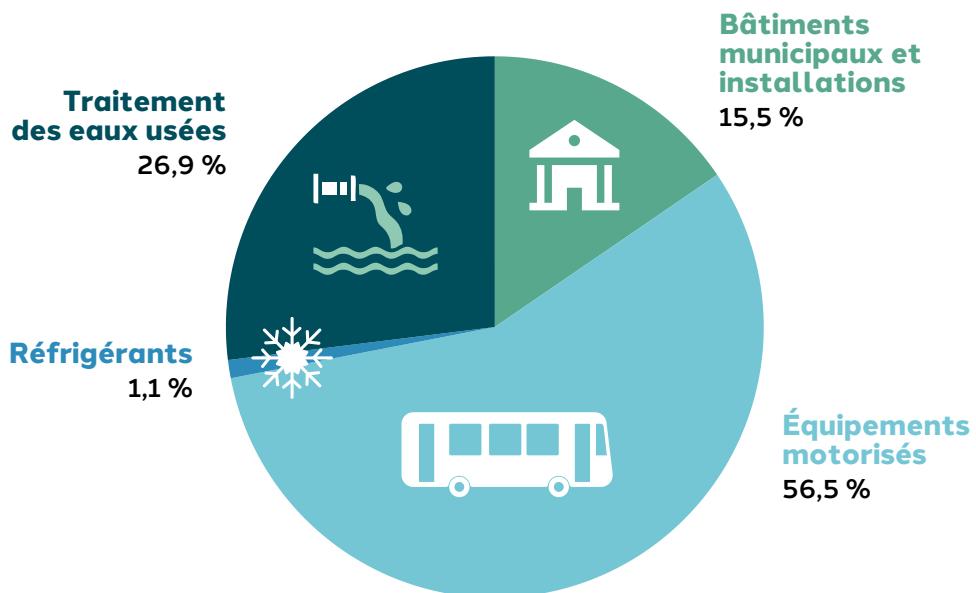
L'inventaire des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la Ville de Saguenay a été préparé conformément aux exigences du programme ATCL et a été réalisé par la firme MNP. Il est d'ailleurs possible de consulter la méthodologie et les rapports complets en [annexe 1](#). L'inventaire comprend les émissions des secteurs corporatif (municipal) et collectif (communautaire) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, qui représente l'année de référence. Afin de faire un suivi de l'évolution des GES, l'inventaire a également été réalisé pour 2023.



Inventaire de GES corporatif

Les émissions de GES de cet inventaire sont basées sur la consommation d'électricité, les systèmes de réfrigération et de climatisation, la combustion d'énergie fossile (chauffage des bâtiments et carburant des véhicules) ainsi que le traitement des eaux usées. Elles sont regroupées dans quatre secteurs d'émissions et il est possible de remarquer, à la figure suivante, que le secteur des équipements motorisés représente plus de 50 % des émissions du volet corporatif (MNP, 2025).

Figure 7 Proportion des émissions de GES corporatives par source en 2018



L'évolution des émissions par source entre 2018 et 2023 pour le volet corporatif est illustrée à la page suivante. Il est possible de noter une diminution des émissions de GES pour la catégorie des équipements motorisés municipaux et de sous-traitants ainsi que celle des bâtiments municipaux et autres installations. La valeur légèrement plus élevée pour le traitement des eaux usées s'explique par le calcul qui dépend de la taille de la population (en 2023, la population de la Ville de Saguenay a augmenté par rapport à 2018). La valeur légèrement plus élevée pour les réfrigérants s'explique par une augmentation du nombre de bâtiments climatisés.

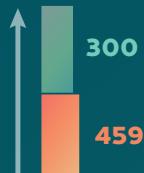
COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE* À SAGUENAY (SECTEUR CORPORATIF)

● 2018 33 255 tonnes de CO₂ éq.
● 2023 31 242 tonnes de CO₂ éq.

GES

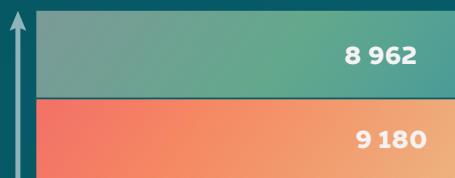
Réfrigérants

Émissions fugitives provenant des systèmes de réfrigération (climatisation), principalement des bâtiments, mais aussi des équipements de climatisation présents dans les véhicules.



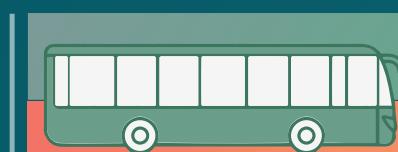
Traitement des eaux usées

GES issus du traitement des eaux usées (lagune d'épuration aérobio, fosses septiques et champs d'épuration).



Équipements motorisés

Consommation d'essence et de diesel des différents véhicules de la Ville, des autobus de la STS, des équipements de déneigement et de tonte de pelouse, des génératrices, des déplacements des employés dans le cadre de leur travail, etc.

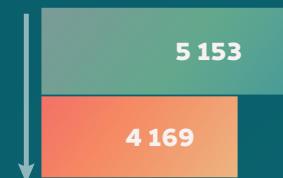


19 272

17 936

Bâtiments municipaux et autres installations

Consommation d'électricité, de gaz naturel, de diesel et de mazout dans les bâtiments municipaux (chauffage et électricité).

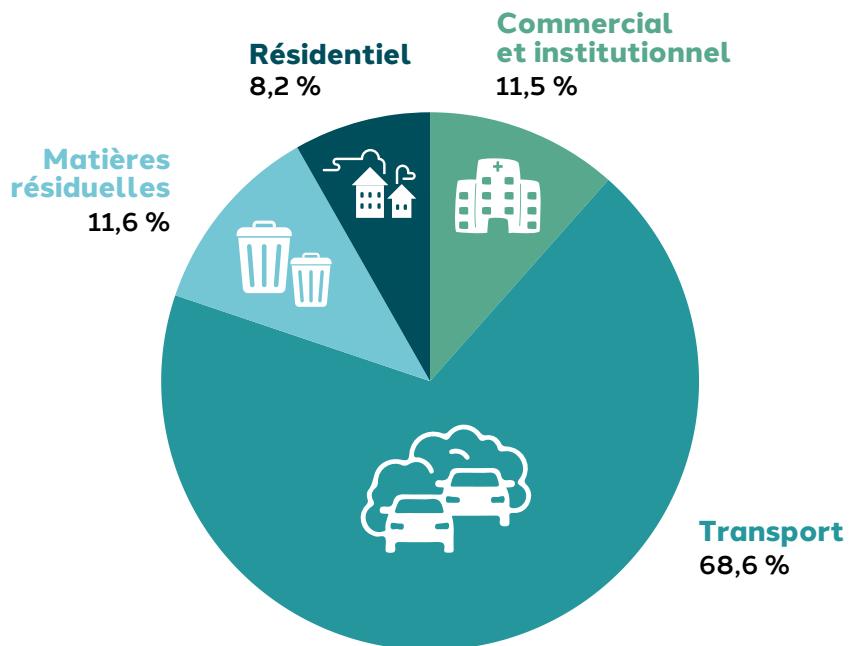


Source : MNP, Rapports d'inventaire de GES (2025)

Inventaire de GES collectif

Les émissions de GES de cet inventaire sont basées sur la consommation d'électricité, la combustion d'énergie fossile (chauffage des bâtiments résidentiels, institutionnels et commerciaux, et carburant des véhicules de tout le territoire) ainsi que l'enfouissement des matières résiduelles. Elles sont regroupées dans quatre secteurs d'émissions et il est possible de remarquer à la figure suivante que le secteur des transports motorisés représente encore une fois les émissions les plus importantes (MNP, 2025).

Figure 8 Proportion des émissions de GES collectives par source en 2018



La comparaison de ces sources entre 2018 et 2023 pour le volet collectif est illustrée à la page suivante. Parmi ces sources, les matières résiduelles et les consommations énergétiques des secteurs résidentiel, commercial et institutionnel ont diminué par rapport à 2018. Concernant le transport, la méthodologie de calcul employée dépend des statistiques d'immatriculation de la SAAQ. Une hypothèse peut être posée quant à l'augmentation de la population de la ville comparativement à 2018 et donc à l'augmentation de véhicules immatriculés sur le territoire.

COMPARAISON DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE* À SAGUENAY (SECTEUR COLLECTIF)

2018 975 068 tonnes de CO₂ éq.

2023 969 209 tonnes de CO₂ éq.

GES

Matières résiduelles

GES de l'enfouissement des matières résiduelles et de la décomposition anaérobique des déchets municipaux dans les sites d'enfouissement.



Transport

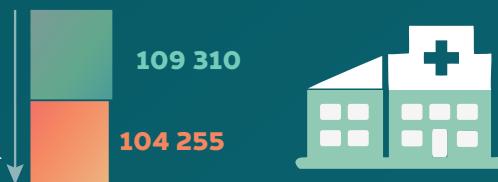
GES de tous les types de transport immatriculé dans la municipalité.

Exclusion : transport maritime, ferroviaire et aérien.



Commercial et institutionnel

Consommation d'énergie pour le chauffage et l'électricité.



Résidentiel

Consommation d'énergie pour le chauffage et l'électricité.



* Conformément à la recommandation du MELCCFP, les émissions industrielles ont été exclues de l'inventaire collectif.

Source : MNP, Rapports d'inventaire de GES (2025)

Portrait de la situation climatique

Projections climatiques

Un profil climatique spécifique à Saguenay a été élaboré en regroupant les informations climatiques historiques, actuelles et futures. Les données climatiques présentées ont été obtenues à partir de ressources fédérales et provinciales publiques pour les données hydrologiques, climatiques et physiographiques, ainsi que des programmes locaux de surveillance météorologique et climatique. La méthodologie complète est présentée dans le rapport de Stantec à l'[annexe 2](#). Deux scénarios d'émissions de GES ont été analysés, soit le scénario **SSP2-4.5** (modéré) et le scénario **SSP3-7.0** (élevé). Le tableau et les pages suivantes illustrent les principales projections climatiques. Par souci de précaution et de synthèse, le scénario d'émission élevé (SSP3-7.0) a été privilégié pour présenter les données.

Figure 9 Projections climatiques pour Saguenay selon trois horizons temporels

Variables et indices climatiques	Tendances	Historique climatique	Projections climatiques	
			Horizon 2050	Horizon 2100
			1981-2010	2041-2070
Moyenne annuelle des températures	↗	2,8	6,1 (+3,3)	8,3 (+5,5)
Moyenne hivernale des températures	↗	-13	-8,7 (+4,3)	-6,0 (+7,0)
Moyenne estivale des températures	↗	17	20,0 (+3,0)	21,9 (+4,9)
Nombre annuel moyen de jours de canicule (Tmax \geq 31 °C et Tmin \geq 18 °C)	↗	0	2,3	9,2
Nombre annuel moyen de vagues de chaleur (\geq 3 jours de canicule)	↗	0	0,5	1,8
Nombre annuel de jours de gel	↘	187,97	164,1	145,8
Nombre annuel d'événements de gel-dégel	↘	71,07	68,5	66,67
Nombre d'événements gel-dégel en hiver	↗	11	18	23
Précipitations annuelles moyennes	↗	933,1	1 049,0 (+12,4 %)	1 083,1 (+16,1 %)

(Stantec, 2025)

PROJECTIONS CLIMATIQUES À SAGUENAY



HAUSSE DE TEMPÉRATURE D'ICI 2100*

La température annuelle à Saguenay
augmentera de
5,5 °C.



NOMBRE DE JOURS DE CHALEUR EXTRÊME

Les journées dépassant le seuil
des 30 °C augmenteront de

25 jours

par année d'ici 2100.



CYCLE DE GEL ET DÉGEL D'ICI 2100*

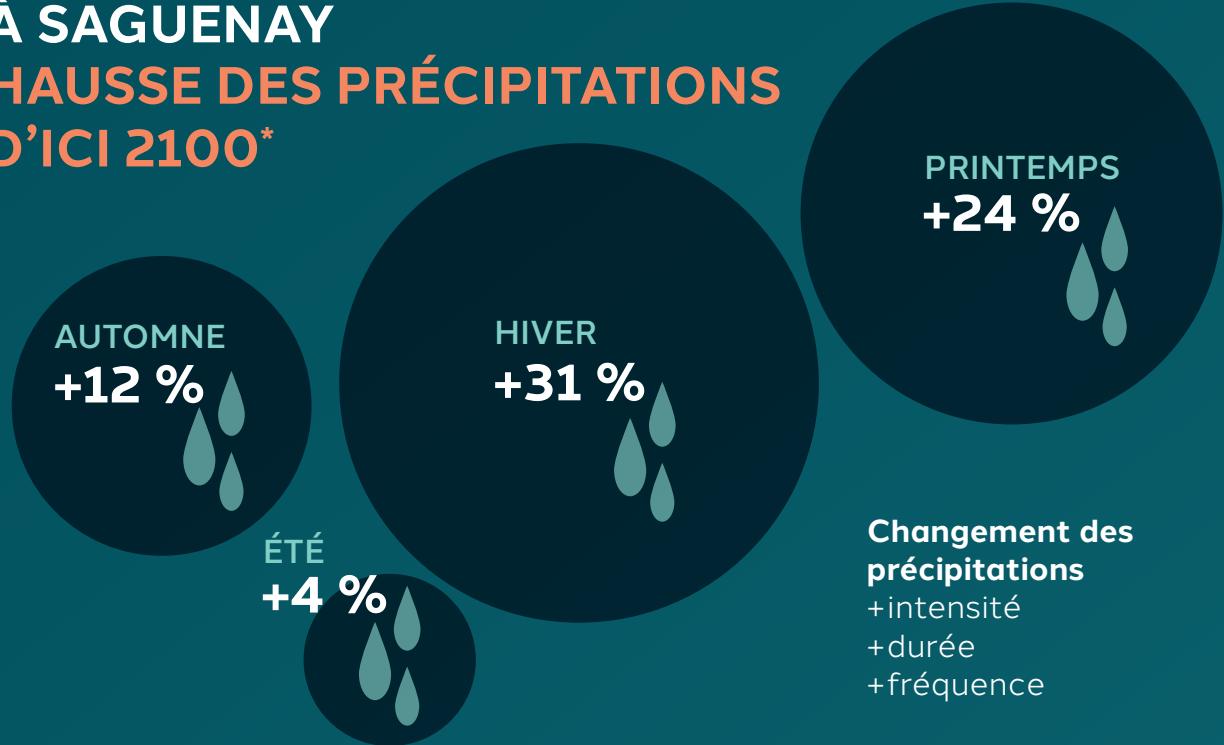
En augmentation de **200 %**,
les cycles de gel-dégel hivernaux
seront, notamment, dommageables
pour les infrastructures municipales.

*Basé sur des données historiques débutant en 1981

Source : Stantec, Évaluation des impacts et risques climatiques (2025)

PROJECTIONS CLIMATIQUES À SAGUENAY

HAUSSE DES PRÉCIPITATIONS D'ICI 2100*



Les **COURTES PLUIES ABONDANTES**
(environ 14,5 mm en 5 minutes)
surviendront 10x plus fréquemment
d'ici 2100.

Ces pluies passeront d'une période de récurrence
de **1/100 ans** historiquement
à environ **1/10 ans** d'ici la fin du siècle.

D'ici 2100, les **LONGUES PLUIES ABONDANTES**
(environ une heure) passeront d'une intensité

de **43,31 mm** à **62,7 mm**

44,8 %
D'AUGMENTATION
DU VOLUME

Vulnérabilités, risques et impacts

L'analyse des risques a été réalisée en évaluant les conséquences potentielles des impacts identifiés, les vulnérabilités de Saguenay et ses capacités d'adaptation (Stantec, 2025).

Les risques pertinents ont été évalués et hiérarchisés en fonction de la valeur du risque, ce qui implique, à Saguenay, la prise en compte de quatre principaux risques et des risques secondaires.

Les aléas climatiques ou liés au climat qui ont été analysés sont les suivants :

- Vagues de chaleur et augmentation de température;
- Précipitations abondantes/fréquentes (liquide, solide et mixte);
- Redoux hivernaux (cycle de gel-dégel);
- Événements météorologiques extrêmes (tempêtes, tornades, orages, vents violents);
- Érosion et submersion côtières;
- Inondations fluviales (eau libre, embâcle);
- Inondations pluviales;
- Feux de forêt;
- Sécheresse;
- Glissements de terrain.

Figure 10 Principaux risques climatiques à Saguenay



(Stantec, 2025)

En fonction des risques climatiques énumérés précédemment, plusieurs systèmes subiront des répercussions.

Figure 11 Impacts des événements climatiques sur les systèmes étudiés



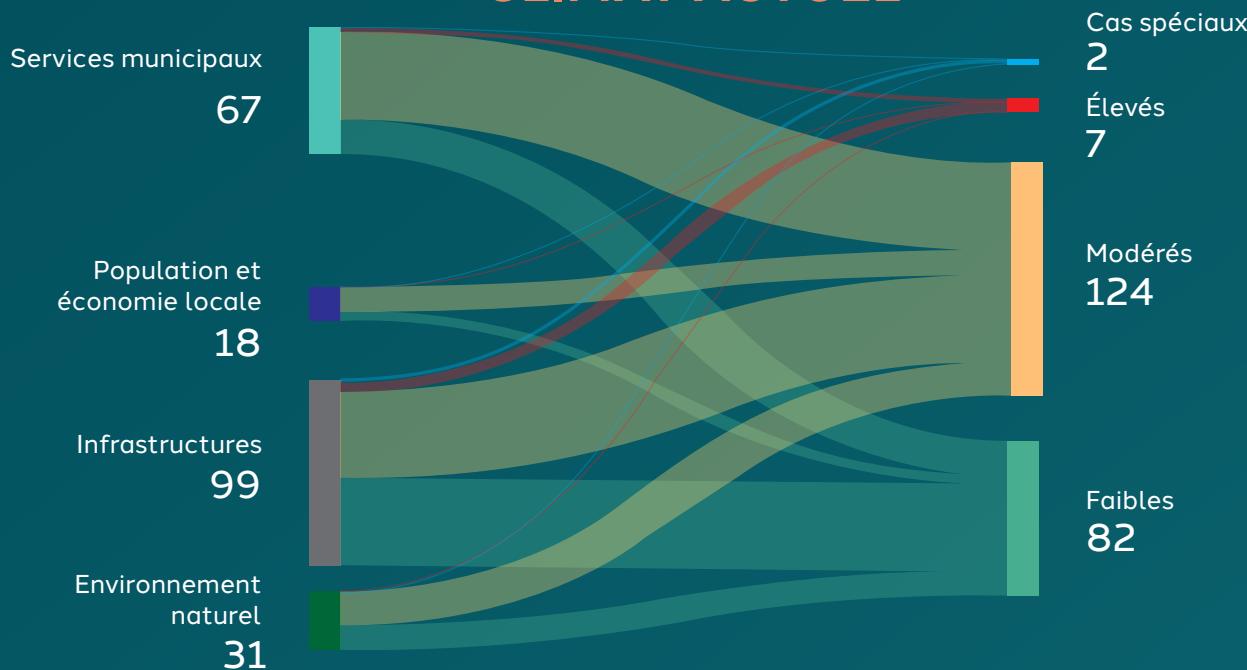
L'analyse des risques climatiques a permis de générer des représentations cartographiques de ces risques associés principalement aux zones de contraintes relatives aux glissements de terrain, à l'érosion et aux inondations. Ainsi, à travers la superposition des couches d'information géoréférencées, l'analyse des risques a permis de faire ressortir les zones les plus à risque et, par conséquent, prioritaires à Saguenay, le tout étant illustré à la carte de l'[annexe 3](#).

La figure de la page suivante présente l'évolution des risques climatiques d'ici à l'horizon 2050, selon le scénario d'émissions SSP 3-7.0 (élevé), et ce, si aucun moyen n'est pris pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter.

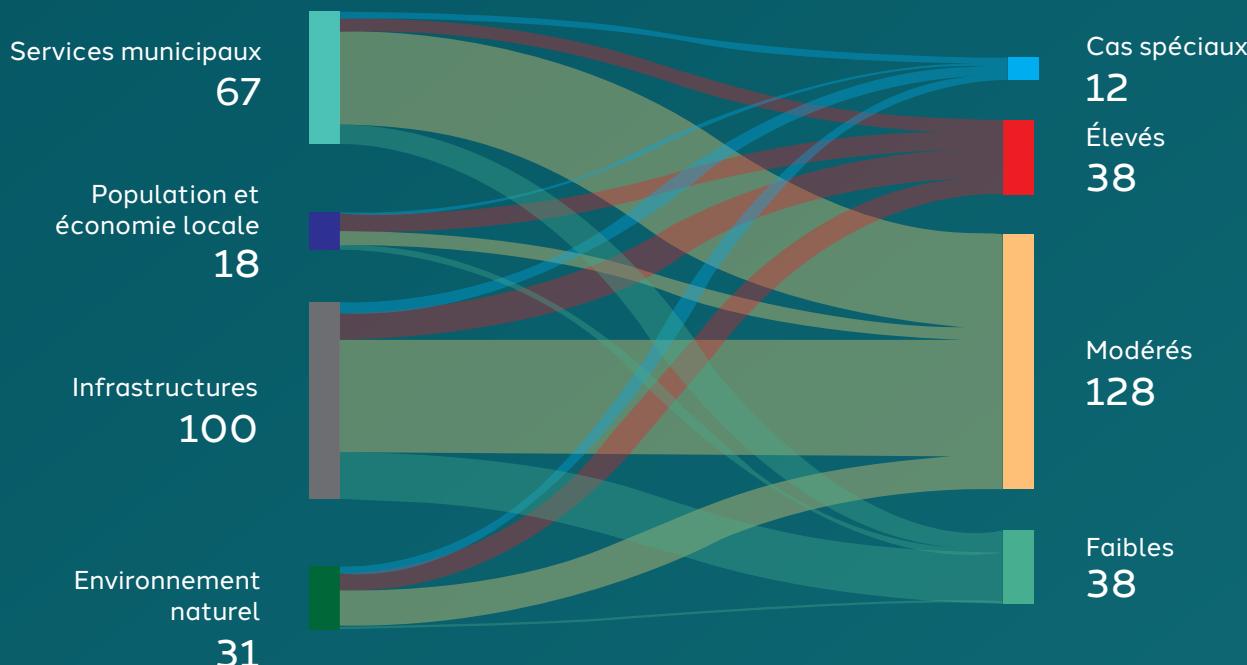
Les risques considérés comme élevés augmenteraient de plus de 440 %, passant de 7 à 38. En ce qui concerne les cas spéciaux, représentant des événements à faibles conséquences, mais qui ont une récurrence élevée ou bien des événements avec peu de chance d'occurrence, mais avec des conséquences catastrophiques, ils augmenteraient de 500 %, passant de 2 à 12 (Stantec, 2025).

ÉVOLUTION DES RISQUES CLIMATIQUES

CLIMAT ACTUEL



2041-2070



Source : Stantec, Évaluation des impacts et risques climatiques (2025)

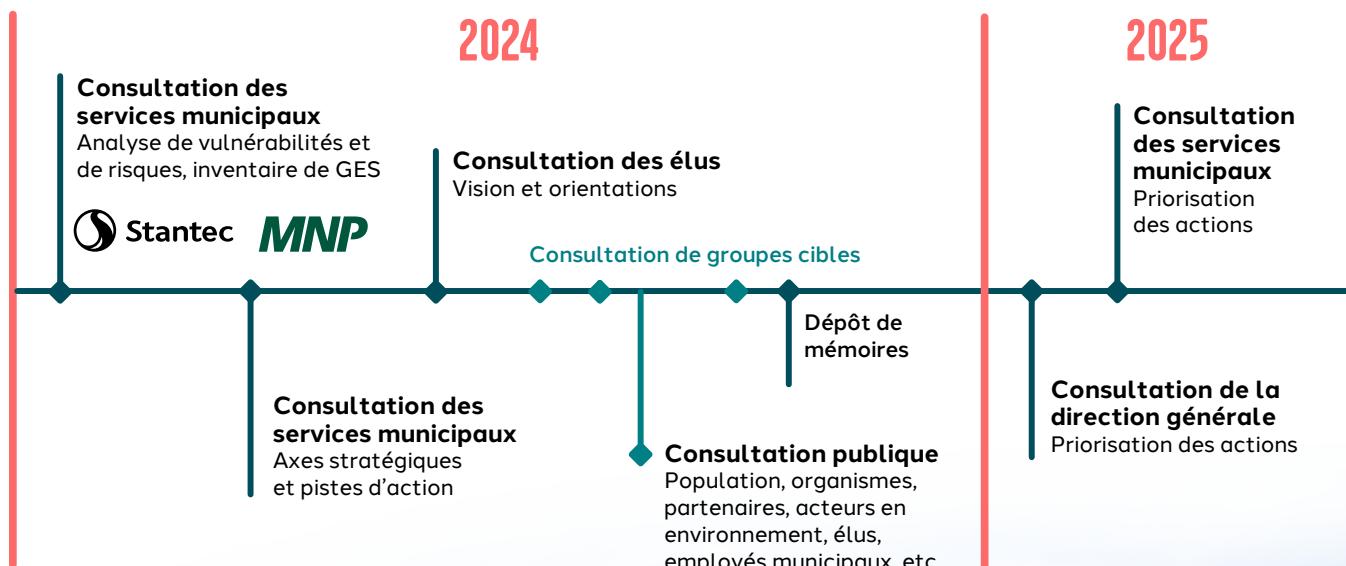
Mobilisation des parties prenantes

La participation des parties prenantes est une condition essentielle au succès de la démarche d'élaboration d'un Plan climat. C'est pourquoi l'engagement d'une diversité de parties prenantes a été sollicité aux étapes pertinentes du processus.

Démarche de consultation

Durant la démarche, le comité d'élaboration a également eu plusieurs rencontres avec des partenaires et des organismes du milieu pour présenter la démarche et ses objectifs ainsi que pour discuter de collaborations potentielles. Tous les détails des activités de consultation menées dans le cadre de ce Plan climat se trouvent à l'[annexe 4](#) (LAGORA, 2025).

Figure 12 Démarche de consultation pour l'élaboration du Plan climat 2025-2035



Stratégie de consultation développée par



Vision et objectifs

La Ville de Saguenay s'est engagée à élaborer un plan permettant de mettre en œuvre des mesures concrètes afin d'adapter les milieux de vie, les infrastructures, les services à la population et de réduire les vulnérabilités liées aux aléas climatiques.



Vision

Saguenay vise à devenir une ville résiliente qui est en mesure d'anticiper, de réagir et de s'adapter au contexte des changements climatiques.

Le premier Plan climat de la Ville de Saguenay couvrira une période de dix ans, soit de 2025 à 2035, ce qui permettra de structurer l'action climatique municipale autour d'objectifs ambitieux, tout en laissant le temps nécessaire à une mise en œuvre progressive et efficace des mesures prévues.

Afin d'assurer la pertinence et l'adaptabilité du plan dans un contexte en constante évolution, une reddition de comptes sera produite annuellement. Ces bilans permettront d'évaluer les progrès accomplis, d'ajuster les actions au besoin et d'intégrer de nouvelles connaissances ou priorités émergentes.



Objectifs du Plan climat

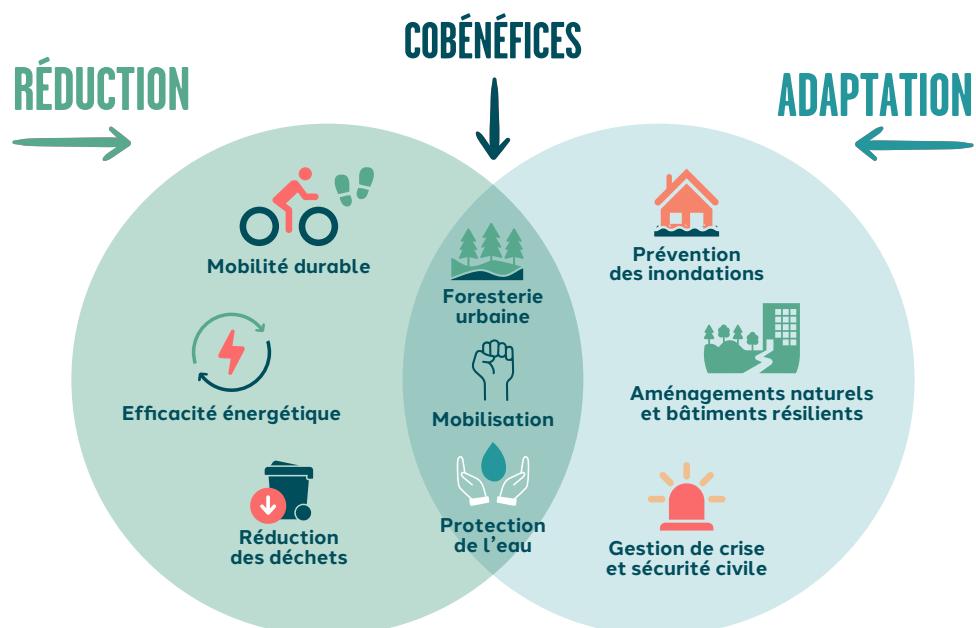
Le Plan climat 2025-3035 de Saguenay vise plusieurs objectifs :

- Évaluer les vulnérabilités et les risques climatiques sur le territoire, tant en climat actuel qu'en climat futur, selon différents horizons temporels;
- Augmenter notre capacité d'adaptation et bâtir la résilience de la Ville;
- Maintenir les services essentiels offerts aux citoyens;
- Optimiser les communications, tant dans l'organisation municipale qu'avec les citoyens;
- Évaluer les risques à moyen et long terme et prévoir les budgets nécessaires;
- S'arrimer aux autres plans existants;
- Identifier des mesures d'adaptation et de réduction des GES;
- Faire preuve d'initiative et d'exemplarité;
- Optimiser la synergie entre les mesures d'adaptation et celles visant l'atténuation;
- Assurer un suivi et un contrôle des actions mises en place.

Le Plan climat comprend deux volets impliquant deux catégories d'actions :

de réduction et d'adaptation, tel que présenté à la figure suivante. Comme il s'agit d'un premier exercice, la stratégie de mise en œuvre du Plan climat ciblera davantage des actions à portées corporatives visant à s'adapter aux nouvelles réalités climatiques et à maintenir un service au citoyen de qualité et répondant aux besoins.

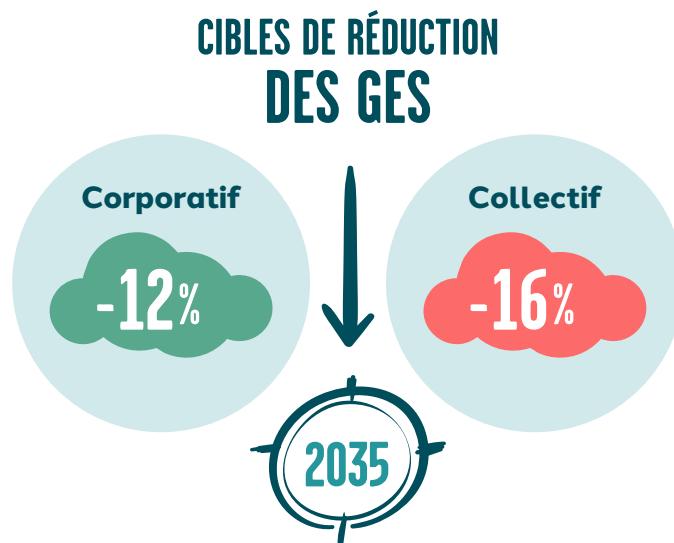
Figure 13 Volets du Plan climat selon la démarche ATCL



Cibles de réduction des GES

Pour répondre à l'urgence climatique, la Ville de Saguenay se dote de cibles à atteindre d'ici 2035 pour les deux volets d'inventaire de gaz à effet de serre, soit le volet corporatif et le volet collectif. Pour bien mesurer les résultats des actions de réduction et permettre des ajustements au besoin, la mise à jour des inventaires sera effectuée aux trois ans et à la dernière année du plan. À noter que la réduction potentielle des actions retenues a été quantifiée avec l'expertise de la firme MNP.

Figure 14 Cibles de réduction des GES de la Ville de Saguenay pour les deux inventaires



* Par rapport à l'inventaire de référence de 2018.



Plan d'action

Les mesures proposées dans le plan d'action sont réparties en **six orientations** et visent des actions de réduction des gaz à effet de serre, des actions d'adaptation ainsi que des actions pour soutenir la transition.

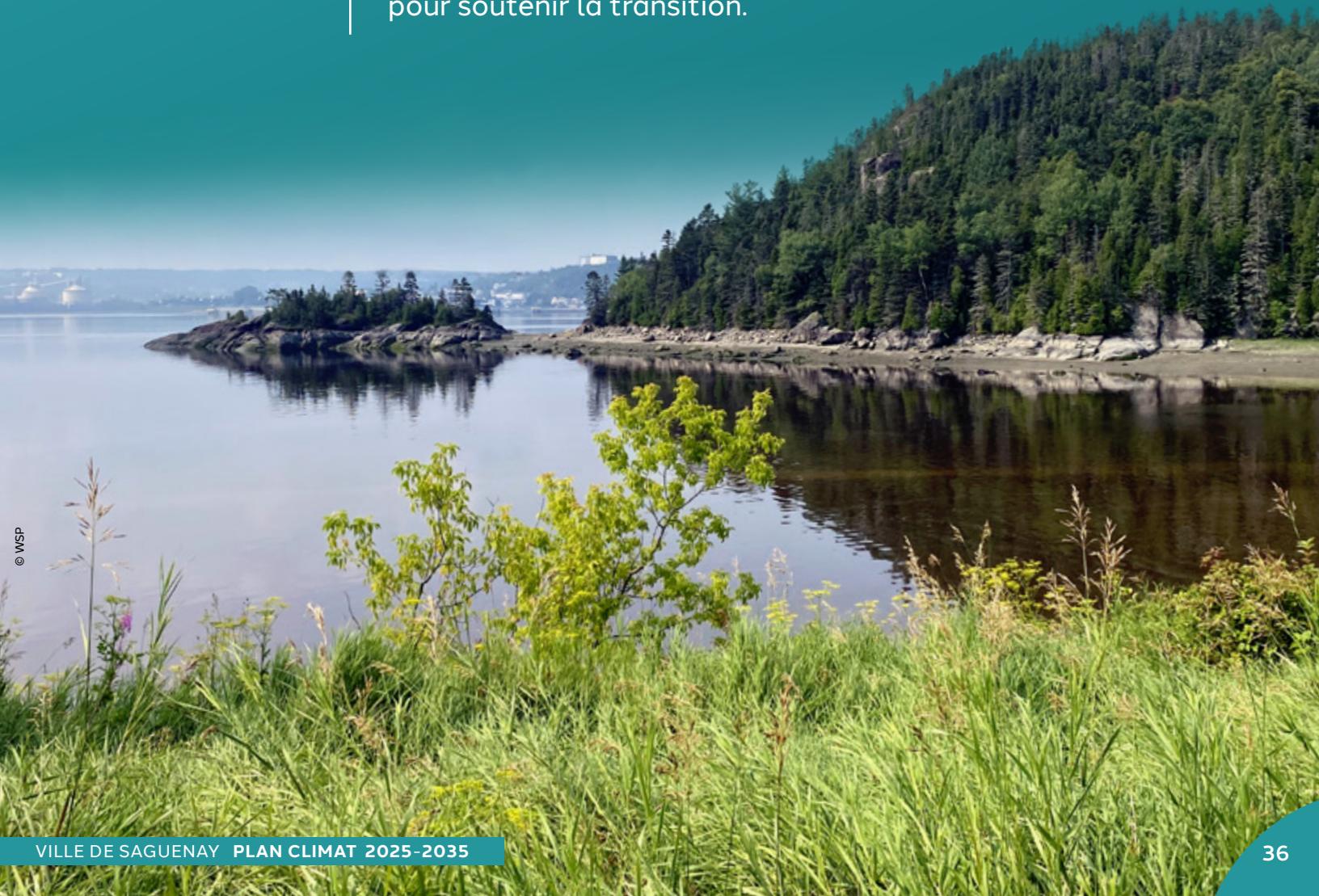


Figure 15 Orientations du Plan climat de Saguenay



GOUVERNANCE

Développer une culture de l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer un leadership municipal exemplaire.



MILIEUX NATURELS

Conserver et valoriser les milieux naturels.



INFRASTRUCTURES

Accélérer la transition vers des infrastructures, bâtiments et équipements sobres en énergie et résilients.



MILIEUX DE VIE

Aménager des milieux de vie durables de manière à réduire les vulnérabilités, tout en maintenant notre identité territoriale.



GESTION DES ÉVÉNEMENTS

Renforcer nos capacités de gestion des événements extrêmes.



MOBILISATION

Engager les communautés dans la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

Pour chacune des orientations présentées dans ce chapitre, jusqu'à six objectifs ont été ciblés.

Les pages suivantes présentent sous forme de tableau les 17 objectifs prioritaires et la liste des mesures qui leur sont associées.

Les 50 mesures identifiées ont été sélectionnées en fonction de plusieurs critères qualitatifs :

- le niveau de risque associé aux impacts;
- le potentiel d'atténuation des impacts par la mesure;
- la faisabilité de l'action;
- la priorité accordée lors des consultations;
- le degré d'investissement en ressources financières et humaines nécessaires, etc.

Le présent chapitre expose également les risques climatiques qui seront atténués par chaque orientation (influence positive), l'échéancier prévu pour sa mise en œuvre, ainsi que l'ordre de grandeur estimé en matière de ressources financières nécessaires à la réalisation de cette mesure.

Figure 16 Légendes associées au plan d'action



Échelle d'investissement

BE	Budget existant
\$	0 - 100 000 \$
\$\$	100 000 - 500 000 \$
\$\$\$	500 000 \$ et +

La Ville de Saguenay assume l'entièvre responsabilité de la mise en œuvre des actions prévues dans le présent plan d'action. Toutefois, selon la nature des interventions, certains partenaires pourront être sollicités afin de contribuer à l'atteinte des objectifs visés. La participation active de la population sera également essentielle pour assurer le succès de ces démarches collectives.

À noter qu'il est possible de consulter le plan d'action complet à l'[annexe 5](#) qui comprend notamment les finalités attendues et les indicateurs associés aux objectifs, les détails des porteurs et collaborateurs internes ainsi que les sources de financement potentielles associées aux mesures.

Gouvernance

Développer une culture de l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer un leadership municipal exemplaire.

Soutien à la transition



© Ville de Saguenay

La Ville de Saguenay souhaite démontrer son leadership régional et la gouvernance constitue un pilier essentiel de son Plan climat. Une structure claire et efficace est indispensable pour coordonner les efforts et assurer un suivi rigoureux des mesures adoptées.

Avec cette approche, la Ville pourra garantir une mise en œuvre cohérente et dynamique de son Plan climat, assurer l'intégration systématique des enjeux climatiques dans la prise de décisions, atteindre une réduction significative des émissions de GES et renforcer la résilience de la Ville.

Tableau 2 Mesures à déployer pour l'orientation associée à la **gouvernance**

Développer une culture de l'adaptation aux changements climatiques afin d'assurer un leadership municipal exemplaire.

Objectif	Mesure	Coût	Année
1.1 Structurer la mise en œuvre du Plan climat	<ul style="list-style-type: none"> Assurer une coordination efficace du Plan climat par une planification rigoureuse des ressources et un budget récurrent, sous le leadership de la direction générale. 	\$	2025 En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Élaborer et déployer une stratégie de formation continue destinée à l'ensemble du personnel municipal et des élus municipaux. 	\$	2025 En continu
1.2 Établir des procédures rigoureuses permettant d'intégrer les notions de changements climatiques dans les processus et décisions	<ul style="list-style-type: none"> Réviser et adapter les outils décisionnels, organisationnels et réglementaires de la Ville pour évaluer systématiquement l'impact climatique des décisions et des projets. 	\$	2025-2030
	<ul style="list-style-type: none"> Mettre à profit les outils existants sur l'équité climatique pour orienter le plan d'action, maintenir une équité auprès de la population et éviter la maladaptation. 	BE	En continu
1.3 Assurer la résilience financière municipale	<ul style="list-style-type: none"> Évaluer et instaurer des mesures financières pour encadrer et promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la réduction des GES. 	\$	Évaluer 2026 Instaurer 2028
	<ul style="list-style-type: none"> Documenter et effectuer un suivi des coûts des incidences financières des changements climatiques. 	BE	2025 En continu



Saguenay en action!



En 2019, une réserve financière a été créée pour répondre aux besoins des urgences climatiques.



Le plan stratégique 2024-2030 mise, comme première orientation, sur le développement durable et l'environnement. C'est donc une priorité pour tous les services municipaux, qui se décline à travers les plans d'action annuels qui y sont rattachés.



Une vigie régulière des programmes d'aide financière est effectuée pour saisir les opportunités en lien avec les plans et projets.



La Ville de Saguenay travaille sur l'élaboration d'un outil pour arrimer les planifications existantes et assurer la cohérence des projets.

Idées populaires retenues des consultations

- Considérer les changements climatiques dans les processus et décisions.
- Ajouter, dans les outils, des critères rigoureux pour évaluer les effets climatiques.
- Définir des cibles ambitieuses.
- Considérer les populations vulnérables.
- Maintenir un budget stable et prévisible.
- Mettre en place des mécanismes incitatifs pour encourager les changements de comportement.

Milieux naturels

Conserver et valoriser les milieux naturels.

Risques



Les milieux naturels sont essentiels à la préservation de la biodiversité et l'adaptation aux changements climatiques. Cependant, ils sont confrontés à plusieurs perturbations et pressions, dont la diminution de la superficie de la canopée, l'augmentation des maladies, la diminution de la qualité et de la quantité d'eau disponible et la perte des services écosystémiques.

La Ville de Saguenay s'engage à protéger ces écosystèmes en intégrant des solutions basées sur la nature pour réduire les risques d'érosion et de contamination. À travers des actions ciblées, elle vise à maintenir une bonne qualité des eaux de surface et souterraines, tout en luttant contre le déclin de la biodiversité afin de renforcer notre résilience.

Tableau 3 Mesures à déployer pour l'orientation associée aux **milieux naturels**
Conserver et valoriser les milieux naturels.

Objectif	Mesure	Coût	Année
2.1 Augmenter la protection des espaces naturels	• Acquérir les milieux à forte valeur écologique qui rendent des services écosystémiques prioritaires.	\$\$\$	En continu
	• Promouvoir la mise en place de nouvelles aires protégées en cohérence avec les activités du milieu.	\$	Selon les opportunités
	• Lutter contre les espèces envahissantes ou nuisibles et privilégier l'utilisation d'espèces indigènes et pollinisatrices.	BE	En continu
	• Soutenir la mise en œuvre du Plan régional des milieux humides et hydriques 2024-2034 (PRMHH).	\$\$\$	En continu
2.2 Renforcer les mesures de protection de la ressource en eau	• Assurer l'application cohérente et systématique de la réglementation relative aux bandes riveraines.	\$	En continu
	• Exiger la conformité des fosses septiques en amont des sources d'eau potable.	\$\$\$	2026-2028
	• Réaliser un diagnostic progressif pour identifier et corriger les branchements inversés.	BE	2026-2030
	• Intégrer les recommandations des analyses de vulnérabilité dans les stratégies de gestion et de protection des sources d'eau.	BE	2026



Saguenay en action!



Étude sur l'évaluation des bénéfices écologiques rendus par les milieux naturels (2024).



Cartographie :

- Connectivité écologique;
- Zones de cuvette et de secteurs perméables;
- Canopée dans les périmètres urbains.



Analyse de scénarios d'adaptation contre les risques d'érosion.



Plans d'action complémentaires :

- Plan régional des milieux humides et hydriques (2024-2034);
- Plan directeur des parcs (2020-2035);
- Plan de développement de la zone agricole (2018).



Partenaire du Comité des espèces exotiques envahissantes (EEE) du Saguenay–Lac-Saint-Jean (mené par le CREDD).



Maintien d'une base de données permettant de localiser les EEE et intervention visant l'éradication lorsque possible.



Analyse de vulnérabilité et cartographie des aires de protection relatives aux sites de prélèvement d'eau (2021).



Mise à jour du schéma d'aménagement du territoire d'ici 2027 avec de nouveaux objectifs (intégration des milieux d'intérêt, corridors écologiques, etc.).



Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (bilan annuel).



Plan de gestion des actifs en eau.

Idées populaires retenues de la consultation

- Protéger la faune, l'environnement et la biodiversité.
- Réhabiliter et protéger les milieux naturels.
- Protéger les différentes sources d'eau.
- Assurer la qualité des bandes riveraines.
- Lutter contre les espèces envahissantes.

Milieux de vie

Aménager des milieux de vie durables de manière à réduire les vulnérabilités, tout en maintenant notre identité territoriale.



Risques



Les changements climatiques ont des conséquences directes sur la santé publique, la qualité de vie des citoyens de Saguenay et la résilience des milieux. La détérioration de la qualité de l'air, l'intensification des vagues de chaleur, les inégalités face aux populations vulnérables et la fragilisation de l'économie locale posent des défis majeurs qui nécessitent des mesures adaptées pour assurer la résilience et la protection des habitants de la ville de Saguenay.

Grâce à diverses mesures, la Ville de Saguenay pourra offrir un milieu de vie plus sécuritaire et résilient, tout en protégeant la santé et le bien-être de sa population face aux défis climatiques.

Tableau 4 Mesures à déployer pour l'orientation associée aux **milieux de vie**

Aménager des milieux de vie durables de manière à réduire les vulnérabilités, tout en maintenant notre identité territoriale.

Objectif	Mesure	Coût	Année
3.1 Accroître la végétalisation et la plantation d'arbres dans les périmètres urbains	• Réaliser un inventaire de projets potentiels de végétalisation (jardins de pluie, noues végétalisées, déminéralisation, infiltration naturelle, etc.).	\$	2026
	• Réduire les surfaces minéralisées et intégrer des aménagements naturels dans les projets d'infrastructure des espaces publics, en se basant entre autres sur des outils de planification.	\$	En continu
	• Assurer l'application cohérente et systématique de la réglementation relative à la plantation d'arbres sur les propriétés privées.	\$	2026 En continu
3.2 Mettre en place des pratiques d'aménagement du territoire axées sur la résilience	• Identifier les secteurs prioritaires pour mettre en place des projets pilotes d'aménagements résilients tels que : haies brise-vent/clôtures, zones tampons pour les inondations/érosion, corridors de végétation pour la chaleur, murs végétalisés, aménagements drainants, etc.	\$	2026 En continu
	• Planifier la requalification des quartiers existants et le développement des nouveaux quartiers en intégrant des normes et des pratiques environnementales exemplaires.	BE	2027
	• Soutenir la mise en œuvre du Plan de mobilité durable intégré.	BE	En continu
3.3 Offrir des activités sportives, culturelles et de loisirs adaptées aux nouvelles réalités climatiques	• Réaliser un portrait des conséquences des changements climatiques sur l'offre de loisirs.	\$	2026-2027
	• Adapter la grille d'évaluation et réviser les critères du Plan directeur des parcs afin d'assurer leur cohérence avec les objectifs du Plan climat.	\$	2026-2027



Saguenay en action!



Recensement des arbres publics.



Plans d'action complémentaires :

- Plan directeur des parcs (2020-2035);
- Plan de mobilité durable intégré (2025-2040);
- Politique de développement social (mise à jour en février 2025);
- Plan Municipalité amie des aînés (2020-2023);
- Plan de développement de la zone agricole (2024-2030);
- Plans particuliers d'urbanisme (PPU);
- Cadre de référence des jardins communautaires et collectifs (2023).



Mise en place d'une série de mesures pour atténuer les impacts potentiels lors de conditions climatiques extrêmes (halte fraîcheur, prolongation des heures d'ouverture, etc.).



Projet de zone durable dans un secteur industriel de Jonquière.



Participation à des comités multiples (mobilité, réseau cyclable, pêche blanche, etc.), appui à des projets de verdissement, d'adaptation et de mise en valeur de milieux naturels, etc.



Obligations

Mise à jour du schéma d'aménagement du territoire d'ici 2027 avec de nouveaux objectifs (corridors écologiques, risques et résilience climatique, seuil de densité, etc.).

Idées populaires retenues de la consultation

- Végétaliser, naturaliser et déminéraliser les milieux urbains.
- Maximiser les espaces et réduire l'étalement urbain.
- Répertorier et cartographier les zones à risque (adaptation, relocalisation et interdiction).
- Favoriser la mobilité durable et la réduction des GES (plan complémentaire qui traite de cette thématique).
- Réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
- Mettre à jour les règlements pour créer des aménagements durables.
- Offrir un accès universel aux parcs, milieux naturels et plans d'eau.

Infrastructures

Accélérer la transition vers des infrastructures, bâtiments et équipements sobres en énergie et résilients.



Risques



Les infrastructures municipales de Saguenay sont de plus en plus vulnérables aux effets des changements climatiques. La hausse des températures, l'intensification des précipitations et l'augmentation des événements météorologiques extrêmes compromettent la durabilité et l'efficacité des bâtiments, des infrastructures routières et des infrastructures liées à l'eau, surchargent les réseaux et affectent la distribution du réseau électrique municipal.

La Ville de Saguenay s'engage à adapter ses infrastructures en intégrant des pratiques d'ingénierie résilientes, en optimisant ses opérations et ses déplacements ainsi qu'en modernisant son réseau électrique afin de garantir un cadre de vie sécuritaire et durable à sa population.

Tableau 5 Mesures à déployer pour l'orientation associée aux **infrastructures**
Accélérer la transition vers des infrastructures, bâtiments et équipements sobres en énergie et résilients.

Objectif	Mesure	Coût	Année
4.1 Augmenter l'efficacité énergétique et la résilience des bâtiments municipaux	• Intégrer des critères environnementaux et de performance dans les projets municipaux (réfection, entretien, construction, acquisition, démolition).	\$	2026
	• Poursuivre les projets d'efficacité énergétique en misant sur la recherche de solutions novatrices.	\$\$	En continu
	• Planifier la mise aux normes de la ventilation dans les bâtiments associés aux mesures d'urgence dans les projets de réfection.	\$	Budget 2025 En continu
	• Optimiser la gestion du parc immobilier de la Ville et des espaces de travail municipaux.	\$\$	En continu
4.2 Diminuer les GES des équipements municipaux et des autres services	• Poursuivre la stratégie de remplacement des véhicules et équipements municipaux pour des options à faible émission, et optimiser les installations requises.	\$\$	En continu
	• Optimiser les déplacements municipaux, favoriser les transports collectifs et actifs, puis limiter la marche au ralenti.	BE	En continu
	• Améliorer l'efficacité des opérations de déneigement tout en limitant les déplacements.	\$	2027
	• Assurer l'opération de la torchère du lieu d'enfouissement sanitaire, ou autre projet de valorisation énergétique, jusqu'à la fin de sa durée de vie utile.	BE	En continu
	• Réduire la fréquence de collecte des déchets.	BE	2028
4.3 Garantir la qualité et la continuité de l'approvisionnement en eau	• Améliorer les connaissances au sujet de la consommation d'eau pour mieux identifier les données liées aux fuites.	\$\$	2026
	• Développer de nouvelles pratiques permettant de diminuer la consommation d'eau.	\$	En continu
	• Déterminer les priorités d'approvisionnement en eau potable en cas de sécheresse et prévoir des solutions de remplacement et de maintien du service.	BE	2030

4.4	Assurer une gestion optimale des eaux pluviales et usées	<ul style="list-style-type: none"> Développer un outil de modélisation hydraulique du réseau pluvial et faire le portrait diagnostique de la capacité des réseaux. 	\$	2026
		<ul style="list-style-type: none"> Entreprendre le suivi des rejets à l'égout de l'ensemble des industries, commerces et institutions (ICI) identifiés par le règlement. 	\$\$	2027
4.5	Assurer la durabilité de nos infrastructures (routières, pluviales, égouts sanitaires et unitaires)	<ul style="list-style-type: none"> Optimiser les pratiques d'ingénierie de manière à intégrer systématiquement les données climatiques projetées tout en favorisant la rétention des eaux de surface et l'infiltration naturelle. 	\$\$\$	En continu
		<ul style="list-style-type: none"> Adapter le plan de surveillance des infrastructures et le calendrier d'entretien aux nouvelles réalités climatiques. 	\$	En continu
4.6	Assurer la durabilité et l'optimisation des infrastructures municipales de production et de distribution d'électricité	<ul style="list-style-type: none"> Analyser les effets des changements climatiques sur les équipements et les infrastructures (poteaux, transformateurs et tours de télécommunication) et évaluer les stratégies d'adaptation existantes. 	\$	2027
		<ul style="list-style-type: none"> Moderniser les technologies de gestion de l'énergie afin de mieux contrôler la demande en électricité lors des pointes de consommation. 	\$\$\$	2028
		<ul style="list-style-type: none"> Miser sur la diversification et l'ajout de sources potentielles d'énergies renouvelables en favorisant des partenariats. 	\$\$	2030



Saguenay en action!



Plan de gestion de l'énergie : audits énergétiques et reddition de comptes annuels.



Cahier de gestion des résidus de construction/démolition intégré aux appels d'offres (2019).



Règlement sur la démolition d'immeuble sur le territoire (2020).



Étude d'amélioration de l'efficacité énergétique de la flotte de véhicules de la Ville de Saguenay (2022).



Début de l'électrification des véhicules et installation de bornes de recharge en 2022.



Installation d'enregistreurs de débordement dans toutes les installations (en cours).



Règlement concernant les rejets dans les réseaux d'égout (2019).



Tarification pour la fourniture d'eau aux commerces et industries (avant 2002).



Tarification au volume des rejets dans les regards aménagés (2023) à partir d'une citerne mobile (ex. : toilettes chimiques) (2024).



Plan de gestion des actifs en eau.

Obligation

Idées populaires retenues de la consultation

- Acquérir des connaissances sur l'état de nos infrastructures.
- Ajuster les réglementations et le choix des matériaux.
- Réaliser des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
- Réduire la consommation d'eau.
- Instaurer des mesures pour économiser l'énergie.
- Moderniser les réseaux d'égout et d'aqueduc.
- Réparer et requalifier les bâtiments existants.

Mobilisation

Engager les communautés dans la réduction des GES et l'adaptation aux changements climatiques.

Soutien à la transition



L'action climatique repose sur une mobilisation collective dans laquelle chaque acteur joue un rôle clé dans la transition vers une ville plus résiliente. Pour maximiser les résultats des initiatives d'adaptation aux changements climatiques et de réduction des vulnérabilités, il est essentiel d'impliquer activement la population, les partenaires, les entreprises et les institutions locales.

Les principaux enjeux à relever concernent la méconnaissance des concepts climatiques, la résistance au changement et les inégalités face aux populations vulnérables qui sont plus exposées aux risques environnementaux. En intégrant des approches informatives et participatives, la Ville de Saguenay pourra favoriser l'appropriation des enjeux climatiques et encourager une transition inclusive et équitable.

Tableau 6 Mesures à déployer pour l'orientation associée à la **mobilisation**
*Engager les communautés dans la réduction des GES
et l'adaptation aux changements climatiques.*

Objectif	Mesure	Coût	Année
5.1 Collaborer avec les organismes et les partenaires pour favoriser la résilience climatique	<ul style="list-style-type: none"> Former une table des ambassadeurs climatiques à Saguenay pour renforcer la collaboration entre les partenaires locaux, les mobiliser et promouvoir les actions en lien avec le Plan climat. 	BE	2026 En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Développer des partenariats mutuellement profitables qui tiennent compte des mandats, expertises et capacités d'intervention de chaque acteur (ministères, industries, commerces, organismes communautaires, milieu scientifique, etc.). 		En continu
5.2 Sensibiliser, mobiliser et outiller la population	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer les mesures, les progrès et les réalisations du Plan climat. 	\$	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Promouvoir les bonnes pratiques permettant de réduire les GES et les vulnérabilités. 	\$	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives citoyennes ainsi que les projets participatifs contribuant au Plan climat par la mise en place d'un budget participatif. 	50 000 \$	2026 En continu



Saguenay en action!



Plusieurs outils de prévention et d'intervention sont déjà complétés :

- Plans de mesures d'urgence;
- Plan municipal de sécurité civile;
- Schéma de couverture de risques.



Plans de continuité des services municipaux.



Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030.



Collaborations en cours :

- Comité régional sur les changements climatiques (Plan climat);
- Partenariat avec le CIUSS :
 - VRAC-PARC;
 - Procédure pour les conditions climatiques extrêmes.
- Collaboration avec les corporations de développement communautaire de Saguenay;
- Appui à différents organismes qui répondent aux objectifs du Plan climat et des planifications complémentaires.



Grandes consultations sur le Plan climat de Saguenay (2024).



Communications à propos des étapes d'élaboration du Plan climat.

Idées populaires retenues de la consultation

- Considérer les populations en situation de vulnérabilité.
- Mettre l'accent sur la sensibilisation, l'éducation, la consultation et l'engagement des parties prenantes.
- Favoriser les initiatives citoyennes et la prise de décision collective.
- Favoriser la mobilité durable et la réduction des GES (Plan complémentaire en mobilité).
- Encourager la réduction des déchets.

Face aux défis des changements climatiques, chaque voix compte.



L'engagement actif des citoyens constitue un levier essentiel pour réussir la transition climatique à l'échelle locale. Par une meilleure connaissance des enjeux et la promotion de comportements individuels plus sobres, chacun peut contribuer à diminuer son empreinte environnementale et se préparer à d'éventuels événements climatiques!

Que vous soyez jeune, âgé, commerçant, étudiant, agriculteur ou entrepreneur, vous avez un rôle à jouer.

Ensemble, faisons du climat et de l'adaptation une priorité commune.



Gestion des événements extrêmes

Renforcer nos capacités de gestion des événements extrêmes.



Risques



Les changements climatiques amplifient les risques pour la sécurité civile, menaçant les infrastructures essentielles et les services municipaux. La fréquence accrue des événements extrêmes exige une analyse rigoureuse des vulnérabilités du territoire et de ses bâtiments critiques.

Pour assurer une réponse efficace, la Ville de Saguenay collabore avec ses partenaires pour renforcer la résilience climatique, intégrer les projections climatiques dans l'analyse des risques et adapter les méthodes de travail pour protéger les employés mobilisés. Un suivi structuré des événements climatiques et de leurs répercussions permettra d'orienter les interventions et d'améliorer la gestion des ressources.

Tableau 7 Mesures à déployer pour l'orientation associée à la **gestion des événements extrêmes**
Renforcer nos capacités de gestion des événements extrêmes.

Objectif	Mesure	Coût	Année
6.1 Collaborer avec les organismes et les partenaires pour favoriser la résilience climatique	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les projections climatiques dans l'analyse des risques du Plan municipal de sécurité civile. 	\$	2027 En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les infrastructures et bâtiments critiques situés sur le territoire municipal et définir des solutions pour renforcer leur résilience. 	\$	2027 En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la sécurité des employés mobilisés lors d'événements climatiques par la révision des méthodes de travail et l'offre de formations spécifiques. 	BE	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> Créer et maintenir une base de données sur les événements climatiques et leurs répercussions sur la sécurité de la population et des services municipaux. 	BE	2025 En continu

Saguenay en action!



Plans d'action complémentaires :

- Plan municipal de sécurité civile;
- Guide d'intervention de sécurité civile;
- Schéma de couverture de risques.



Plans de continuité des services municipaux.



Collaborations en cours avec le CIUSSS :

- Procédure pour les conditions climatiques extrêmes.



Formations pour le personnel.



Liste des bâtiments refuges pour les situations d'urgence.



Liste des employés volontaires pour les situations d'urgence.

Idées populaires retenues de la consultation

- Considérer les populations en situation de vulnérabilité.
- Mettre l'accent sur la sensibilisation et l'éducation.
- Améliorer la communication lors de situation d'urgence.
- Cartographier les zones à risque.

Planification de la mise en œuvre et suivi des résultats

La mise en œuvre du Plan climat de la Ville de Saguenay repose sur une approche stratégique et progressive, visant à assurer l'efficacité des actions tout en garantissant un suivi rigoureux des résultats.



Planification de la mise en œuvre

L'année 2025 sera une année de transition pour bien structurer la mise en œuvre du plan avant d'amorcer des mesures plus ambitieuses.



Voici quelques étapes qui sont prévues dès l'adoption du document :

- Établir la structure de coordination et de travail multiservices;
- Assurer la cohérence des différentes planifications municipales et des outils internes;
- Préciser les cibles liées aux objectifs;
- Former et mobiliser les acteurs municipaux (personnel et élus);
- Quantifier rigoureusement le budget et les ressources financières nécessaires;
- Développer la stratégie de financement et saisir les opportunités;
- Définir un phasage détaillé des actions pour assurer leur mise en œuvre dans les délais prévus;
- Établir une méthode de suivi des données, des indicateurs et de la quantification des résultats des mesures;
- Développer une campagne de communication pour effectuer un suivi transparent de l'avancement du Plan climat auprès des parties prenantes.

Le Plan climat de la Ville de Saguenay est un projet prioritaire que le conseil municipal souhaite ancrer dans l'organisation. Il sera porté par la direction générale, mais il repose sur la collaboration de tous les services, ainsi que des partenaires et de la population. L'engagement de tous sera un gage de succès pour optimiser la portée des interventions.

Suivi et évaluation des résultats

Afin d'assurer la pérennité du Plan climat, une approche flexible et évolutive sera adoptée.

Pour mesurer l'efficacité du plan et ajuster les stratégies, un dispositif de suivi rigoureux sera mis en place.

L'objectif du monitorage est de surveiller et contrôler, à des intervalles rapprochés, l'évolution du plan d'action et de l'ajuster, au besoin. Cela permet, entre autres, d'évaluer la performance qui tend vers l'atteinte des objectifs voulus. À cet effet, la Ville de Saguenay réitère l'importance de mesurer cette évolution par la mise en place d'outils de suivi et de procédures claires.

Fréquence de collecte des données

- Une reddition de comptes sera effectuée annuellement. La production d'un bilan détaillé permettra d'évaluer l'évolution des actions et de proposer des ajustements en fonction des résultats obtenus.
- Les inventaires de GES corporatif et collectif seront mis à jour aux trois ans, et à la dernière année de réalisation du plan, afin de mesurer les résultats des actions de réduction et de permettre des ajustements au besoin.
- Au besoin, des fiches de collecte des données pourront être produites.

Communications

Des communications transparentes sont prévues tout au long de la durée du Plan climat, mais les moyens de diffusion seront précisés dans le plan de communication. Celui-ci sera élaboré dès l'adoption du plan et en lien avec la mesure pour créer une table des ambassadeurs climatiques, découlant de l'orientation 5.

Reddition de comptes

Afin d'assurer le suivi du plan d'action, une reddition de comptes sera effectuée annuellement et sera présentée au conseil municipal. Pour ce faire, le Plan climat prévoit un tableau de bord qui se présente comme suit :

Objectif	Finalité	Indicateur	Modifications à l'objectif	Avancement des actions	Situation de l'action	Modification de l'action
1.1				1.1.1		
				1.1.2		
				1.1.3		

Conclusion

PLAN
CLIMAT

Le Plan climat 2025-2035 de la Ville de Saguenay constitue une étape déterminante pour renforcer notre résilience face aux changements climatiques et amorcer une transformation durable de notre territoire. En mettant en œuvre ce plan, Saguenay confirme son engagement à faire partie de la solution, à agir concrètement pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre, à adapter ses infrastructures et ses services aux nouvelles réalités climatiques, et à préserver la qualité de vie de ses citoyens.

Ce plan se veut évolutif, inclusif et ancré dans les réalités locales. Il repose sur une mobilisation de l'ensemble de l'organisation municipale et sur une collaboration étroite avec les partenaires, les citoyens et les acteurs du milieu. Chaque mesure proposée s'inscrit dans une vision à long terme et répond à des priorités clairement identifiées par la population et les services municipaux.

Il ne s'agit pas d'un point final, mais d'un point de départ : les actions climatiques qui suivront continueront d'être bonifiées, adaptées et coconstruites à mesure que de nouvelles connaissances, opportunités ou priorités émergeront. La réussite de ce plan repose sur notre capacité collective à agir, à s'adapter et à innover.

La Ville de Saguenay affirme ainsi sa volonté d'être proactive, responsable et solidaire dans cette transition. Ensemble, poursuivons l'effort pour faire de notre ville un exemple de résilience climatique et de durabilité pour les générations futures.

À noter que la plupart des définitions sont tirées du guide ATCL (Gouvernement du Québec, 2025) ou du rapport de Stantec (Stantec, 2025).

Aire protégée

Un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés. (MELCCFP, 2025)

Bandes riveraines

D'une largeur minimale de 10 à 15 mètres entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, la bande riveraine est essentielle pour protéger les habitats et la faune aquatique et terrestre. La construction d'habitations et les activités forestières et agricoles peuvent détruire les écosystèmes aquatiques (lacs et rivières) ou compromettre fortement leur pérennité. (MELCCFP, 2025)

Biodiversité

La biodiversité (ou diversité biologique) est la variété de la vie sur Terre. Cela inclut toutes les plantes, les animaux et les autres êtres vivants, ainsi que les endroits où ils vivent et la manière dont ils interagissent entre eux et avec leur environnement. La perte de la biodiversité peut notamment compromettre la santé de notre planète et la sécurité alimentaire des populations. (Gouvernement du Québec, 2025)

Adaptation (aux changements climatiques)

Pour les systèmes humains, démarche d'ajustement au

climat actuel ou attendu ainsi qu'à ses conséquences, visant à en atténuer les effets préjudiciables et à en exploiter les effets bénéfiques. Pour les systèmes naturels, démarche d'ajustement au climat actuel ainsi qu'à ses conséquences; l'intervention humaine peut faciliter l'adaptation des systèmes naturels au climat attendu et à ses conséquences.

Aléa climatique

Événement climatique ou d'origine climatique susceptible d'occasionner des pertes en vies humaines ou des conséquences sur la santé ou la sécurité, des dommages aux infrastructures et aux biens, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation de l'environnement. Un aléa peut se produire graduellement ou soudainement.

Analyse des risques

Processus systématique qui vise à déterminer le niveau de risque par l'analyse de la vraisemblance des aléas à différents horizons temporels et des conséquences potentielles pouvant résulter de leur manifestation.

Atténuation des changements climatiques

Ensemble des interventions visant à limiter les changements climatiques, principalement par la réduction des émissions de gaz à effet de serre par les sources et l'augmentation des absorptions des puits de carbone.

Capacité d'adaptation

Faculté d'ajustement des systèmes, des institutions, des êtres humains et d'autres organismes, leur permettant de se prémunir contre d'éventuels dommages, de tirer parti des opportunités ou de réagir aux conséquences. Dans le cas d'une ville ou d'une municipalité, la capacité d'adaptation fait référence à la capacité de maintenir ses services compte tenu des impacts climatiques potentiels. Les déterminants de la capacité d'adaptation sont les forces qui influencent la capacité du système à s'adapter, comme la capacité de gestion, l'accès aux ressources financières, technologiques et informationnelles, la planification des infrastructures, l'environnement institutionnel, l'influence politique.

Changement climatique

Changement de climat attribué directement ou indirectement aux activités humaines qui modifie la composition de l'atmosphère dans son ensemble, et qui s'ajoute à la variabilité naturelle du climat observée sur des périodes comparables. Cette variation de l'état du climat peut être décelée (au moyen de tests statistiques, etc.) par des modifications de la moyenne et/ou de la variabilité de ses propriétés et qui persiste pendant une longue période, généralement pendant des décennies ou plus.

CO₂éq

L'équivalent dioxyde de carbone est une unité de mesure qui permet de comparer les émissions de différents gaz à effet de serre en les exprimant en équivalent dioxyde de carbone. Ces émissions converties en quantité équivalente de dioxyde de carbone permettent ainsi de comparer les conséquences climatiques de différents gaz.

Espèces exotiques envahissantes

Les végétaux, les animaux et les microorganismes qui se sont introduits dans des écosystèmes à l'extérieur de leur aire d'indigénat sont appelés «espèces exotiques». Lorsque l'introduction et la propagation de ces espèces exotiques représentent une menace pour leur nouvel environnement, l'économie ou la société (y compris la santé humaine), elles sont considérées comme envahissantes. Les espèces exotiques envahissantes peuvent nuire à l'environnement et à l'économie, aux cours d'eau, à l'approvisionnement alimentaire et aux ressources naturelles. (Environnement et Changements climatiques Canada, 2024)

Équité climatique

L'équité, en adaptation aux changements climatiques, réfère à la répartition juste du fardeau et des bénéfices entre les groupes et les territoires, en reconnaissant les inégalités existantes ainsi que les savoirs et les expériences des personnes les plus affectées (exposées ou en situation de vulnérabilité), en particulier des groupes marginalisés, qui subissent davantage de contrecoups. Ainsi, prendre le virage de l'adaptation

équitable contribue à une plus grande justice climatique et permet de cibler de manière cohérente les causes profondes et communes des changements climatiques et des ISS (inégalités sociales de santé). (CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2024)

Gaz à effet de serre (GES)

Les gaz à effet de serre visés dans le cadre du protocole de Kyoto sont le CO₂, le CH₄, le N₂O, le SF₆, les PFC et les HFC.

Horizon temporel

Période temporelle future à court, moyen, ou long terme utilisée notamment pour l'analyse et le traitement des risques.

Inventaire de GES corporatif (municipal)

L'inventaire à l'échelle municipale, aussi nommé l'inventaire corporatif, est basé principalement sur la consommation de combustibles fixes et mobiles, ainsi que sur les émissions fugitives associées au traitement des eaux usées et à l'utilisation de réfrigérants liée aux activités et aux services de l'administration locale. L'objectif est donc de déterminer les émissions de GES sur lesquelles l'organisme municipal peut directement avoir un contrôle ou une influence et sur lesquelles la mise en œuvre de mesures ou d'actions aura un effet direct. L'inventaire corporatif doit faire état des émissions de GES en provenance des bâtiments municipaux et des autres installations, des véhicules et des équipements motorisés municipaux (incluant le transport des

matières résiduelles s'ils sont sous la régie de l'organisme municipal), ainsi que du traitement des eaux usées.

Inventaire de GES collectif (communautaire)

L'inventaire à l'échelle de la communauté, aussi appelé l'inventaire collectif, est beaucoup plus large et tient compte de l'ensemble des émissions de GES produites par la collectivité, en incluant les émissions de GES municipales. L'inventaire collectif englobe les émissions produites par des activités s'étendant à l'ensemble du territoire couvert par l'organisme municipal. Il doit comprendre les GES émis par les trois secteurs d'activités suivants :

- Bâtiments résidentiels, institutionnels, commerciaux et industriels;
- Transports;
- Matières résiduelles de la collectivité.

Maladaptation

La recherche montre que l'adaptation n'est pas équitable d'emblée. Les mesures qui visent l'adaptation peuvent agraver les inégalités, et donc la vulnérabilité aux changements climatiques. On parle alors de maladaptation. À l'inverse, avec des actions d'adaptation qui visent explicitement à réduire les écarts entre les groupes sociaux, on progresse vers une adaptation équitable. (CISSS du Bas-Saint-Laurent, 2024)

Mesures de soutien à la transition climatique

La transition climatique doit s'appuyer sur certaines interventions qui auront des

effets indirects sur la réduction des émissions de GES ou sur l'adaptation. C'est le cas notamment des mesures en lien avec la mobilisation des acteurs, la gouvernance ou encore la fiscalité municipale. Bien que ces mesures n'aient pas toujours un effet direct mesurable sur l'atténuation ou l'adaptation, elles sont essentielles à la réussite de la transition climatique sur le territoire. Dans certains cas, celles-ci peuvent aussi avoir des effets bénéfiques dans les deux sphères, et sont donc transversales.

Population vulnérable

Population susceptible de subir des conséquences physiques, mentales, sociales, ou économiques associées à un aléa.

Projection climatique

Simulation de la réponse du système climatique à un scénario futur d'émissions ou de concentration de gaz à effet de serre (GES) et d'aérosols et à des changements d'affectation des terres, obtenue généralement à l'aide de modèles climatiques. Les projections climatiques se distinguent des prévisions climatiques par le fait qu'elles sont liées aux scénarios d'émissions, de concentration ou de forçage radiatif utilisés, lesquels reposent sur des hypothèses concernant, par exemple, le développement socio-économique et technologique qui peuvent ou non se réaliser. Les prévisions climatiques, étant le résultat d'une tentative d'estimation (à partir d'un état donné du système climatique) de l'évolution réelle future du climat, à l'échelle d'une saison, de plusieurs années ou d'une décennie, sont fortement

influencées par les conditions initiales et sont, en général, de nature probabiliste.

Résilience

Capacité des systèmes sociaux, économiques et environnementaux interdépendants à faire face à une évolution, à une perturbation ou à un événement aléatoire, leur permettant d'y répondre ou de se réorganiser de façon à préserver leur fonction, leur identité et leur structure fondamentales. Qualité positive lorsqu'elle permet de maintenir les capacités d'adaptation, d'apprentissage ou de transformation.

(Conseil de l'Arctique, 2016)

Risque

Possibilité de conséquences résultant de l'exposition d'un système humain ou naturel vulnérable à un aléa climatique. Le risque combine la vraisemblance d'un aléa et ses conséquences.

Services écosystémiques

Les écosystèmes jouent un rôle important dans le soutien de la société grâce aux biens et services qu'ils fournissent, tels que la nourriture, l'eau potable, la purification de l'air et la régulation du climat. Ils contribuent également à l'atténuation des changements climatiques en séquestrant le carbone de l'atmosphère. Les services fournis par les écosystèmes sont affectés par de multiples facteurs, notamment le changement d'utilisation des terres et la surexploitation, qui peuvent réduire leur capacité à générer des bienfaits à court et à long termes.

(Molnar, 2021)

Scénarios d'émissions

Ces scénarios constituent une représentation plausible de l'évolution future des émissions de gaz à effet de serre et des aérosols engendrant des hausses de température globale jusqu'à la fin du siècle. Ils sont basés sur des hypothèses quant aux forces sous-jacentes, comme le développement socio-économique et démographique ou le changement technologique. Il existe plusieurs générations de scénarios d'émissions, les plus récentes étant les *Trajectoires communes d'évolution socio-économique (Shared Socioeconomic Pathways ou SSP)*, qui remplacent les *Profils représentatifs d'évolution de concentration (Representative Concentration Pathway ou RCP)*.

Vulnérabilité

Propension ou prédisposition des personnes et des systèmes, naturels et humains, à subir des dommages dus à un aléa et qui résultent de facteurs physiques, sociaux, économiques ou environnementaux. La notion de vulnérabilité englobe la sensibilité et la capacité d'adaptation. La vulnérabilité englobe divers concepts et éléments tels que la sensibilité ou la fragilité ainsi que l'incapacité de faire face et de s'adapter.

RÉFÉRENCES

- CISSS du Bas-Saint-Laurent. (2024). *S'outiller pour l'adaptation équitable aux changements climatiques, Un continuum pour soutenir la réflexion*. Récupéré sur https://www.cisss-bsl.gouv.qc.ca/sites/default/files/fichier/outil_adaptationchangementclimatique_low.pdf
- Environnement et Changements climatiques Canada. (2024). *Indicateurs canadiens de durabilité de l'environnement : Espèces exotiques envahissantes au Canada*. Récupéré sur <https://www.canada.ca/content/dam/eccc/documents/pdf/cesindicators/invasive-alien-species/2024/especies-exotiques-envahissantes.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2020). *Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Récupéré sur Plan pour une économie verte 2030 : <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Accélérer la transition climatique locale*. Récupéré sur <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/plan-economie-verte/actions-lutter-contre-changements-climatiques/agir-localement/aide-financiere-organismes-municipaux/accelerer-transition-climatique-locale>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Biodiverstié du Québec*. Récupéré sur <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/biodiversite/biodiversite-quebec>
- Gouvernement du Québec. (2025). *Guide méthodologique pour la réalisation d'un inventaire des émissions de GES d'un organisme municipal*. Récupéré sur <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/programmes/accelerer-transition-locale/guide-methodologique-inventaire-ges-organisme-municipal.pdf>
- LAGORA. (2025). *Rapport de consultation du Plan climat de la Ville de Saguenay*.
- MELCCFP. (2025). *Bandes riveraines*. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/flrivlac/bandes-riv.htm>
- MELCCFP. (2025). *Les aires protégées au Québec*. Récupéré sur https://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aires_quebec.htm
- MNP. (2025). *Inventaire des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Saguenay - Année 2018*.
- Molnar, M. O.-H. (2021). *Services écosystémiques, chapitre 5 dans Le Canada dans un climat en changement : Rapport sur les enjeux nationaux*. Ottawa (Ontario) : (éd.) F.J. Warren et N. Lulham, gouvernement du Canada.
- Stantec. (2025). *Services professionnels en adaptation aux changements climatiques et appréciation des risques - évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et appréciation des risques*.
- Statistique Canada. (2025). *Profil de recensement 2021, Ville de Saguenay*. Récupéré sur <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2021/as-sa/fogs-spg/Page.cfm?Lang=F&Dguid=2021A00052494068&topic=1>
- Ville de Saguenay. (2023). *Schéma d'aménagement et de développement révisé*. Récupéré sur https://ville.saguenay.ca/files/medias/services_aux_citoyens/Urbanisme/Schéma-daménagement/schema_vs_ru_2023_47_2025_07_08.pdf
- Ville de Saguenay. (2024). *Plan stratégique 2024-2030. L'attractivité naturelle de la vitalité urbaine*. Récupéré sur https://ville.saguenay.ca/files/medias/La-ville-et-vie-démocratique/Publications/saguenay_plan_strategique_2024_2030_web_double.pdf
- Ville de Saguenay. (2025). *Plan de mobilité durable intégré 2025-2040*. Récupéré sur <https://ville.saguenay.ca/files/medias/La-ville-et-vie-démocratique/Publications/Plans/pmdi.pdf>
- Ville de Saguenay. (2025). *SADR, projet de règlement VS-RU-2025-13*.

Annexes

Les annexes au Plan climat peuvent être consultées en ligne en cliquant sur les références ci-dessous.



ANNEXE 1

Inventaires des gaz à effet de serre de la Ville de Saguenay
[MNP. \(2025\). Rapport pour l'année 2018.](#)
[MNP. \(2025\). Rapport pour l'année 2023.](#)

ANNEXE 2

Évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et appréciation des risques

[Stantec. \(2025\). Services professionnels en adaptation aux changements climatiques et appréciation des risques – rapport d'évaluation des impacts potentiels des changements climatiques et appréciation des risques.](#)

ANNEXE 3

Zones de contraintes à l'échelle municipale

[Ville de Saguenay. \(2025\). Cartographie des zones de contraintes à l'échelle municipale.](#)

ANNEXE 4

Rapports de consultation du Plan climat

[LAGORA. \(2025\). Rapport de consultation du Plan climat de la Ville de Saguenay.](#)

[LAGORA. \(2025\). Rapport d'analyse des consultations du Plan climat de la Ville de Saguenay.](#)

ANNEXE 5

Tableau d'action complet du Plan climat 2025-2035

[Ville de Saguenay. \(2025\). Tableau d'action complet du Plan climat 2025-2035 de la Ville de Saguenay.](#)

Partenaires de la démarche

